



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 22 mai 2017

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Intervention</i> de monsieur Gérard Collomb, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<i>Hommage</i> à Michel Comte, Maire de Rochetaillée sur Saône	(p. 7)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 6 mars 2017	(p. 8)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par la Commission permanente du 3 avril 2017, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée (dossier n° 2017-1921)	(p. 9)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} au 31 mars 2017 (dossier n° 2017-1922)	(p. 10)
<i>Annexe 1</i> - Délégation de service public pour la gestion de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon (dossier n° 2017-1934) - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Kimelfeld	(p. 51)
<i>Annexe 2</i> - Vœu du groupe Lyon Métropole gauche solidaires relatif au logement social	(p. 61)

Les textes des délibérations n° 2017-1921 à 2017-1932, 2017-1934 à 2017-1945, 2017-1947 à 2017-1959 et 2017-1961 à 2017-1971 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 22.

N° 2017-1921	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 3 avril 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée -	(p. 9)
N° 2017-1922	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} au 31 mars 2017 -	(p. 10)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-1923	Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 -	(p. 24)
N° 2017-1924	Transport des élèves domiciliés sur le territoire de la Métropole de Lyon et sortant de celui-ci pour rejoindre leurs établissements scolaires - Versement d'une contribution financière au SYTRAL - Année scolaire 2016/2017 -	(p. 25)
N° 2017-1925	Expérimentation d'un dispositif de covoiturage dynamique pour l'accès à l'agglomération lyonnaise - Convention de projet collaboratif Fonds européen de développement régional (FEDER) - Demande de subvention FEDER auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes -	(p. 26)
N° 2017-1926	Saint Priest - Chemin de Saint Bonnet de Mure - Création d'une liaison modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 31)
N° 2017-1927	Fleurieu sur Saône - Requalification de la rue du Buisson - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -	(p. 45)

N° 2017-1928	<i>Tassin la Demi Lune, Charbonnières les Bains, Saint Fons, Feyzin - Inspections réglementaires des ouvrages d'art - Adoption d'une convention avec SNCF réseau -</i>	(p. 45)
N° 2017-1929	<i>Marché à bons de commande relatif aux contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Métropole de Lyon - Extension de périmètre A6/A7 - Lot n° 4 : direction de la voirie - Autorisation de signer un avenant n° 1 -</i>	(p. 32)
N° 2017-1930	<i>Maintenance des équipements des tunnels de la Métropole de Lyon et travaux de gros entretien, renouvellement et déploiement (GERD) des équipements de sécurité pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole de Lyon - Extension de périmètre A6/A7 - Autorisation de signer deux avenants aux marchés/accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 32)
N° 2017-1931	<i>Marché à bons de commande relatif aux interventions de sécurité et de viabilité pour les tunnels en régie de la Métropole de Lyon - Extension de périmètre A6/A7 - Autorisation de signer un avenant n° 2 -</i>	(p. 32)
N° 2017-1932	<i>Villeurbanne - Travaux connexes à l'insertion d'un aménagement cyclables, rue Jean-Jaurès - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 45)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2017-1933	<i>Assemblée générale de l'association Pacte PME - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	retiré
N° 2017-1934	<i>Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public -</i>	(p. 11)
N° 2017-1935	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour sa participation au déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Année 2017 -</i>	(p. 45)
N° 2017-1936	<i>Attribution de subventions à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, FPUL, AESCRA, RER et à l'association Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel - Année 2017 -</i>	(p. 45)
N° 2017-1937	<i>Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2017-1938	<i>Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 46)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-1939	<i>Fondation Hospices civils de Lyon - Adhésion -</i>	(p. 34)
N° 2017-1940	<i>Actions concourant à l'information sur l'habitat, le logement et la gestion des demandes de logement social - Attribution de subventions à l'Association de gestion du fichier commun du Rhône (AFCR) et à l'Agence départementale métropolitaine d'information sur le logement (ADIL) -</i>	(p. 35)
N° 2017-1941	<i>Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) - Conventions 2017-2019 entre l'Agence régionale de la santé (ARS) et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 37)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-1942	<i>Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Modification - Demande de subvention -</i>	(p. 14)
N° 2017-1943	<i>Projet de refonte des outils solidarité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 15)
N° 2017-1944	<i>Mise à disposition d'un agent auprès de la Métropole de Lyon (Institut départemental de l'enfance et de la famille-IDEF) par le Centre hospitalier Le Vinatier - Convention 2016-2019 -</i>	(p. 17)
N° 2017-1945	<i>Bron, Vénissieux - Parc de Parilly - Travaux d'aménagement sur les équipements sportifs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 47)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-1946	<i>Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p.)
---------------------	---	-------

N° 2017-1947	<i>Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL) - Retrait de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 37)
N° 2017-1948	<i>Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SIAVO) - Projet d'arrêté interpréfectoral relatif à l'évolution des statuts soumis au Comité syndical du 23 mars 2017 - Avis et retrait de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 46)
N° 2017-1949	<i>Givors - Délégation de service public pour l'exploitation du service public de production et de distribution de chaleur urbain - Désignation du délégataire -</i>	(p. 39)
N° 2017-1950	<i>Vaulx en Velin - Réseau de chauffage urbain de Vaulx en Velin - Avenant n° 17 au contrat de délégation de service public -</i>	(p. 39)
N° 2017-1951	<i>Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Lyon, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Jonage - Mise en oeuvre du plan de sauvegarde de l'oeudicnème criard sur la plaine de l'est lyonnais - Convention avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône et l'Association Porte de l'Isère environnement (APIE) pour l'année 2017 -</i>	(p. 46)
N° 2017-1952	<i>Villeurbanne - Ouvrages de gestion de temps de pluie sur le bassin versant de la Feysine - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 46)
N° 2017-1953	<i>Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable - Lot n° 6 : techniques sans tranchée - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de travaux -</i>	(p. 46)
N° 2017-1954	<i>Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement – Lots n° 3, 4, 6, 7, 8 et 9 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés de travaux -</i>	(p. 46)
N° 2017-1955	<i>Villeurbanne - Station d'épuration de la Feysine - Valorisation du biogaz - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
N° 2017-1956	<i>Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché -</i>	(p. 47)
N° 2017-1957	<i>Soutien au recyclage, à la valorisation et à l'élimination des papiers graphiques - Convention avec EcoFolio - Avenant n° 1 -</i>	(p. 47)
N° 2017-1958	<i>Contrat pour l'action et la performance barème E avec Eco-Emballages - Avenant de prolongation pour l'année 2017 -</i>	(p. 47)
N° 2017-1959	<i>Jonage, Meyzieu - Projet de substitution partielle des prélèvements collectifs d'irrigation du couloir de Meyzieu - Attribution d'une subvention d'équipement au Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) -</i>	(p. 47)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-1960	<i>Entreprise sociale pour l'habitat (ESH) - Gabriel Rosset - Participation de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	retiré
N° 2017-1961	<i>Feyzin - La Bégude - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 48)
N° 2017-1962	<i>Vaulx en Velin - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain du site d'intérêt national Vaulx en Velin Grande Ile - Définition des objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable du projet au titre de l'article L 103-2-4 du code de l'urbanisme -</i>	(p. 48)
N° 2017-1963	<i>Lyon 9° - Duchère - Quartier de la Sauvegarde - Lancement de l'opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable unique portant sur la réduction du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère et réalisation de ZAC -</i>	(p. 18)
N° 2017-1964	<i>Cailloux sur Fontaines - Secteur du Favret - Aménagement - Ouverture de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2017-1965	<i>Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Participation de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)
N° 2017-1966	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Aménagement des espaces publics - Travaux pour le dévoiement des lignes de trolleybus - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Convention de participation financière aux équipements publics avec la société Altaréa COGEDIM pour l'îlot A2 -</i>	(p. 49)

N° 2017-1967	<i>Lyon 7° - Site Duvivier - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec les co-indivisaires Duval Développement Rhône-Alpes Auvergne et Vilogia - Programme des équipements publics (PEP) - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Instauration d'un périmètre de PUP élargi - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2017-1968	<i>Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot Epargne - Quitus donné à la Société par actions simplifiées (SAS) Les Allées de l'Europe - Suppression de la ZAC -</i>	(p. 48)
N° 2017-1969	<i>Délégation des aides à la pierre de l'ANAH 2017 - Avenant n° 3 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé pour l'année 2017 - Programme d'actions territorial 2017 - Subventions 2017 aux associations développant une offre de logements abordables et de qualité dans le parc existant et conduisant des actions en faveur de l'adaptation au vieillissement et au handicap des logements et de la lutte contre la précarité énergétique -</i>	(p. 20)
N° 2017-1970	<i>Volet habitat du plan climat - Plateforme ECORENO'V - Subventions en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et immeubles d'habitation - Modification du règlement des aides -</i>	(p. 23)
N° 2017-1971	<i>Développement Pôle public de l'habitat - Possibilité d'octroi de garanties de prêts haut de bilan aux Offices publics de l'habitat (OPH) -</i>	(p. 48)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président**

Le lundi 17 octobre 2011 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 2 mai 2017 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

**Intervention de monsieur Gérard Collomb
Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur**

M. le Vice-Président KIMELFELD : Mes chers collègues, je vais vous demander de retourner à vos places parce que, pour des raisons de sécurité, pour ce premier Conseil un peu particulier -vous nous l'accorderez-, il serait bien que chacun puisse rejoindre sa place. Je vous en remercie par avance.

(Monsieur Gérard Collomb entre dans la salle des délibérations. Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, merci d'abord de vos applaudissements, ils me vont droit au cœur. Ils viennent d'hommes et de femmes de sensibilités différentes et ils témoignent de ce qu'ici, au-delà des options partisans, nous avons en commun le sens de l'intérêt général, la volonté de rassembler les uns et les autres au service de notre agglomération.

Mes chers collègues, si le Président de la République, le Premier Ministre m'ont nommé dans mes fonctions actuelles, c'est bien évidemment parce que je bénéficie de leur confiance mais c'est aussi très largement parce qu'aujourd'hui, l'image de la Métropole de Lyon rayonne très au-delà de notre territoire et que pour beaucoup, d'une certaine manière, nous sommes devenus un exemple, un exemple en matière de dynamisme économique et je rappelle à celles et à ceux qui ne sont pas de notre agglomération qu'aujourd'hui, sur le plan économique, nous nous situons en 7^e position des grandes villes européennes et, je le dis souvent à mes interlocuteurs, aujourd'hui tout le monde pense que l'agglomération lyonnaise est, d'une certaine manière, riche et prospère de toute éternité. Vous savez, vous qui êtes présents ici, que tel n'a pas toujours été le cas.

Je me souviens que, dans mes premières fonctions de Maire du neuvième arrondissement, c'était un désert industriel. Je me souviens que toutes les entreprises avaient fermé. Je sais qu'aujourd'hui, si nous développons des projets comme la Confluence, des projets comme Gerland, des projets comme ceux que nous réalisons dans l'est lyonnais, c'est parce que nous avons des friches industrielles anciennes et parce qu'en partant de ce qui n'était qu'un lieu de désolation, nous faisons aujourd'hui un lieu de dynamisme économique renouvelé.

Nous portons cette volonté de dynamisme économique, nous portons aussi, je crois, une volonté d'équilibre de notre territoire. Je suis de ceux qui pensent qu'il ne peut pas y avoir, d'un côté, des territoires prospères et, de l'autre côté, des territoires qui s'affaiblissent et donc, en matière de politique de rénovation urbaine, une volonté de mixité sociale dans une agglomération ; là aussi, je crois que, d'un certain point de vue, nous sommes devenus exemplaires.

Il se trouve que, dans les derniers mois, j'ai tenu beaucoup de meetings, de réunions en Ile de France, que j'ai vu les différentes communes et j'ai pu constater combien il manquait cette vision stratégique qui était celle de notre agglomération et que peut-être c'est pour cela que les difficultés dans cette région étaient si grandes et il faudra que nous nous attachions à ce que demain, il n'y ait pas des territoires, des agglomérations qui aillent de l'avant et d'autres qui désespèrent.

Nous souhaitons aussi que notre Métropole soit exemplaire en matière de développement durable, relever les défis écologiques, climatiques qui sont ceux de la planète ; et j'entendais ce matin ce que disait l'ancien Vice-Président Al Gore à propos du Gouvernement français, disant qu'il suscitait une nouvelle espérance de ce point de vue. Nous l'avons fait dans notre agglomération, nous sommes en train de le faire. Nous réconcilions aussi à la fois l'urbain et la nature. C'est une autre vision de la ville que nous sommes en train de développer, celle du XXI^e siècle.

Ces grands enjeux-là que nous avons relevés ou que nous sommes en train de relever dans notre Métropole, ce sont ceux précisément que doit affronter notre pays.

D'abord repartir de l'avant, d'un point de vue économique : il ne peut pas y avoir de pays qui aille bien quand il y a 3,5 millions de chômeurs, quand, en l'espace de dix ans, nous avons supprimé 700 000 emplois industriels et donc il faut que nous redonnions un élan à notre économie et ce sera là, je crois, le premier objectif.

Ensuite, on voit bien que les fractures dont je parlais à l'intérieur de notre Métropole sont encore plus accentuées au niveau de notre territoire. Il y a effectivement ces grandes Métropoles qui vont de l'avant et un certain nombre

de territoires où sévit encore la désindustrialisation. Je suis de ceux qui pensent qu'il n'est nulle fatalité et qu'en s'appuyant sur les forces que recèlent ces territoires, en les faisant travailler davantage avec l'Etat, nous pouvons les faire repartir de l'avant.

C'est vrai pour ce qui concerne notre tissu industriel, c'est vrai pour ce qui concerne nos territoires ruraux et notre agriculture. Il y a aujourd'hui, dans notre pays, un certain nombre d'agriculteurs, d'habitants des territoires ruraux qui sont en proie à une désespérance profonde. Il faut que nous soyons capables d'y répondre.

Enfin, d'un point de vue écologique, je crois que nous devons poursuivre ce qu'ont été les accords de Paris, faire que la France soit à la pointe du défi écologique, des nouveaux défis qu'ont affrontés nos différents pays, qu'a affrontés notre monde et je pense, de ce point de vue-là, que la présence dans ce Gouvernement de Nicolas Hulot est tout sauf anecdotique et qu'il y a cette volonté de prendre en compte ces nouveaux défis qui sont les grands défis du XXI^e siècle.

Alors mes chers collègues, évidemment, mes nouvelles fonctions vont m'amener à prendre en charge des problèmes qui sont essentiels pour nos concitoyens.

D'abord la menace terroriste et elle reste extrêmement élevée dans notre pays. Depuis ma nomination, j'ai chaque jour des discussions approfondies sur l'état de la France avec les différents services qui sont chargés de prévenir le terrorisme et je peux vous dire que les défis sont élevés pour nous et que la menace est grande.

Il y a ensuite cette insécurité du quotidien. Elle est pour beaucoup dans la colère d'un certain nombre de nos concitoyens. Vous êtes toutes et tous des élus ici et vous savez bien combien ces questions reviennent toujours dans nos villes et dans nos quartiers. Nous allons essayer et nous allons même réussir, je l'espère, à leur apporter des réponses. En tout cas, j'y mettrai toute l'énergie, toute la détermination que vous me connaissez parce que ce sont les problèmes fondamentaux. On ne peut pas avoir de personnes âgées qui, le soir, craignent de rentrer à leur domicile. On ne peut pas avoir de femmes qui pensent que, dans les transports en commun, elles ne sont pas en sécurité.

Oui, je pense que la tranquillité publique est la première des libertés. Vous savez que cela a toujours été ma pensée et donc, en tant que Ministre de l'Intérieur, j'aurai une attention privilégiée pour reconstruire une police qui protège vraiment. Le Président de la République a indiqué qu'il voulait une police de proximité en contact avec nos concitoyens. Nous allons essayer de la construire ensemble.

Mais vous me permettez une parole pour nos forces de sécurité.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai immédiatement voulu aller sur le terrain, visiter un commissariat et pas dans un endroit où la présence était anodine : c'était à Trappes ; une personne venait d'être tuée par un agresseur avec une kalachnikov, il en avait blessé une autre et donc vous pouvez imaginer quelle était l'atmosphère dans la Commune. Je suis allé ensuite rendre visite aux forces de gendarmerie et aux sapeurs-pompiers.

Je veux dire que nous avons des forces de sécurité, dans quelque domaine que ce soit, qui sont d'un engagement exceptionnel. Alors, elles sont souvent louées lorsque l'on est devant des attaques terroristes et quelquefois vilipendées lorsqu'elles sont dans l'exercice de leurs métiers quotidiens. Moi, je veux dire aux uns et aux autres que nous devons être aux côtés de nos forces de sécurité et que c'est notre devoir d'élus que d'être présents avec elles.

Ministre de l'Intérieur, j'aurai évidemment à exercer l'autorité de l'Etat à travers tout le territoire et, en particulier, à l'exercer à travers les Préfets mais aussi à travers l'administration centrale dans nos territoires.

Le Président de la République a indiqué une direction. Il veut que ses forces de l'Etat puissent travailler de manière très partenariale avec les élus locaux, parce qu'aujourd'hui, on ne peut plus diriger notre pays uniquement de manière jacobine, de manière centralisée et nous ne réussissons que si nous savons articuler l'action de l'Etat et celle des collectivités locales. C'est la direction qui était indiquée. J'y mettrai là aussi toute mon énergie parce que je connais évidemment la valeur des coopérations entre nos collectivités locales et l'Etat. C'est lorsqu'elles sont complémentaires que nous avançons le mieux.

Voilà, mesdames et messieurs, dans quelque temps, après les législatives, je quitterai cet emplacement-là. Je resterai Conseiller métropolitain. Je dois vous dire que si j'aurai à l'esprit de servir la France, de servir notre pays, mon esprit ne sera jamais loin de la Métropole lyonnaise parce que celle-ci sera toujours au fond de mon cœur.

Voilà, mesdames et messieurs, nous avons, par-delà nos différences, à servir un même idéal, celui que porte la République française au travers de ses valeurs, celles de liberté, d'égalité, de fraternité, celles qui font que, par notre histoire, la France a une image, un rayonnement spéciaux dans le monde et qu'elle reste très largement un phare pour beaucoup de pays du monde entier.

Merci à vous de votre action, parce que c'est très largement à partir de votre engagement que nous avons pu réaliser ce qui a été fait ici dans cette Métropole et j'espère que ce que nous avons fait ici nous pourrions le faire pour le bien de notre pays et pour servir l'intérêt général des français. Merci à vous.

(Applaudissements)

Et nous allons reprendre nos travaux comme à l'accoutumée.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Donc le premier point est de désigner un secrétaire de séance. Conformément aux articles L 3611-13 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de désigner madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Brugnera (pouvoir à Mme Guillemot), Ait-Maten (pouvoir à M. Cachard), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Broliquier (pouvoir à M. Lavache), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Fenech (pouvoir à M. Petit), Mmes Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), Glatard (pouvoir à Mme Poulain), Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), Jannot (pouvoir à M. Le Faou), Lecerf (pouvoir à M. Longueval), M. Moroge (pouvoir à M. Odo), Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Varenne (pouvoir à Mme Laurent).

Hommage à la mémoire de monsieur Michel Comte, Maire de Rochetaillée sur Saône

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous avons eu la douleur d'apprendre, le 5 mai dernier, le décès brutal de Michel Comte, Maire de Rochetaillée sur Saône. Michel Comte ne siégeait pas dans cette assemblée mais nous travaillions étroitement avec lui. J'ai eu sa fille au téléphone, j'ai échangé avec elle. Mes nouvelles fonctions ne m'ont pas permis d'assister à ses obsèques mais je dois dire que j'ai eu, à ce moment-là, une pensée profonde pour lui et pour sa famille.

Né en 1955 à Champagne au Mont d'Or, Michel Comte était profondément attaché à notre territoire et tout particulièrement au Val de Saône. Elu depuis 2001 à Rochetaillée sur Saône, il avait occupé la fonction d'adjoint chargé de l'urbanisme entre 2001 et 2014, avant de devenir Maire à cette époque.

Soucieux du développement harmonieux de la Commune, il a permis à Rochetaillée sur Saône de gagner en qualité de vie à travers toute une série de projets menés en étroite partenariat avec notre collectivité, dont l'important projet des Rives de Saône. Il avait alors travaillé aux côtés de madame Rita Spitéri qui était Maire, à la cohérence entre les nouveaux aménagements, les guinguettes historiques et le cœur de Rochetaillée sur Saône.

Proche de ses concitoyens, attentif au bien-être des plus jeunes comme des plus âgés, il était connu pour sa disponibilité et sa générosité. Sa disparition brutale a provoqué chez tous une très vive émotion. Nous nous associons à la douleur de ses proches et à celle de tous les Rochetaillards. Et je prie monsieur Vergiat de bien vouloir encore transmettre toutes mes condoléances à sa famille.

Je vous propose de respecter une minute de silence.

(Une minute silence est observée).

Merci, chers collègues.

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 6 mars 2017

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 6 mars 2017. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des présidents a retenu l'intervention pour cinq minutes du groupe Les Républicains et apparentés. Monsieur le Président, je vous donne la parole.

M. le Conseiller COCHET : Merci beaucoup, monsieur le Président, monsieur le Ministre d'Etat, monsieur le Ministre de l'Intérieur. Nous voulions, en préambule de cette séance, vous présenter nos sincères félicitations pour votre nomination au Gouvernement et c'est vrai que nous nous associons à cette grande fierté que vous soyez au sein du Gouvernement et, en tant que Président de la Métropole, c'est un symbole important.

Comme vous l'avez rappelé dans votre propos liminaire, vous avez mesuré la rupture, la cassure qui existent dans notre pays et toutes les conséquences auxquelles maintenant, en tant que Ministre de l'Intérieur, vous devez faire face et je pense que le territoire que vous connaissez, le rôle que les élus, que les Maires ont, bien sûr vont certainement vous aider dans cette mission.

Pour nous, c'est important et vous l'avez rappelé dans votre propos, vous avez expliqué notamment la démarche que le Gouvernement auquel vous appartenez souhaite mettre en œuvre et je crois que nous tous qui sommes réunis ici autour de cet hémicycle, nous souhaitons bien sûr la réussite de la France.

Je crois qu'également, il y a un élément qui est important, c'est que l'histoire de France n'a pas commencé il y a 15 jours. En cela, je crois que, dans la recomposition de notre pays, les familles de pensées existent toujours et elles sont toujours présentes et qu'il faut en tenir compte, notamment dans la gestion de notre pays et également sur le fait que, lorsqu'on est un élu de proximité, un élu municipal, vous l'avez été, vous êtes maintenant Président d'une Métropole, vous avez une sensibilité qui est particulière.

C'est la première fois, à l'occasion des élections législatives, où finalement il n'y aura plus aucun Maire qui siègera à l'Assemblée nationale et je pense que c'est un élément qui va fragiliser un certain nombre de choses.

Hormis ce point-là, ce que nous souhaitons connaître, de manière à éclairer l'ensemble de l'assemblée, le fait que vous ayez décidé ou peut-être imposé de quitter la présidence va bien sûr entraîner un changement au sein de cette institution et il nous intéresserait de savoir quelle est la procédure qui sera adoptée, de manière à ce qu'on puisse avoir une vision de ce qui va se passer dans les semaines à venir.

Vous l'avez indiqué à juste titre, il faut laisser passer les élections législatives, ce qui est tout à fait logique et normal, mais vu l'importance de cette institution, il nous apparaît également nécessaire que vous puissiez nous indiquer quelle marche à suivre sera tenue.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur le Président. Comme je viens de l'indiquer, je démissionnerai de mes fonctions de Président de la Métropole de Lyon après les élections législatives dont le deuxième tour se tiendra, comme vous le savez, le dimanche 18 juin prochain.

Dans le prolongement de ma démission, il devra être procédé à l'élection d'un nouveau Président et de la Commission permanente dans le délai légal d'un mois. Nous allons donc revoir, dans les prochains jours, le calendrier des assemblées délibérantes tel que nous l'avions fixé jusqu'à présent pour pouvoir tenir compte d'une fonction qui n'était pas forcément prévue au départ et qui amène quelques changements dans notre ordre du jour.

Voilà, ce que je peux vous répondre, monsieur le Président. Et en attendant, je consulterai largement l'ensemble des groupes de manière à ce que nous puissions voir ensemble comment nous procédons pour continuer à aller de l'avant.

Merci à vous.

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2017-1921 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 3 avril 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 3 avril 2017 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2017-1921.

La Conférence des présidents a retenu une intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Ministre, Président de la Métropole, mesdames et messieurs les élus. Monsieur le Ministre, tout d'abord, vous me permettrez une remarque par rapport à votre propos introductif. Vous citez régulièrement depuis votre prise de fonction et aujourd'hui encore les femmes et les personnes âgées comme des exemples de victimes de l'insécurité. Bien sûr, elles le sont et les violences faites aux femmes, la maltraitance des personnes âgées sont des fléaux qu'il faut absolument combattre et punir. Mais il s'agit de ne pas se cantonner à ces exemples.

L'insécurité concerne aussi celles et ceux qui vivent et dorment à la rue, faute de logements à prix abordables. L'insécurité concerne aussi celles et ceux qui se sentent abandonnés dans leurs quartiers et, croyez-moi, durant cette campagne législative, j'en croise, y compris dans le neuvième arrondissement. L'insécurité concerne aussi les jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emploi malgré leur cursus. Elle concerne celles et ceux qui sont stigmatisés à cause de leur nom, leur prénom, leur appartenance religieuse ou sexuelle. J'espère que face à ces insécurités et stigmatisations, là aussi, vous aurez la même énergie.

J'en reviens maintenant aux décisions de la Commission permanente du 3 avril 2017. Vous le savez, le GRAM considère que cette Commission porte atteinte au principe même de démocratie représentative. Aussi, nous nous abstenons et ce sera le cas aujourd'hui également sur les décisions prises par cette Commission.

Abstention donc mais vote contre les onze décisions du plan de cession de notre patrimoine et qui sont les décisions allant du numéro CP-2017-1545 à CP-2017-1555 dans notre ordre du jour. Le patrimoine de la Métropole ne vous appartient pas, monsieur le Ministre, Président de la Métropole, ni à votre Exécutif. Il appartient à l'ensemble des habitants et habitantes de la Métropole ; nous en sommes donc tous, élus ici, responsables et redevables. Aussi, mon groupe estime que les décisions de vente du patrimoine ne doivent pas passer en Commission permanente mais être soumises à présentation en commission thématique et au débat en séance publique et plénière.

Votes contre également les décisions n° CP-2017-1537 et CP-2017-1538 qui concernent le projet Lyon Part-Dieu.

Vote contre la décision n° CP-2017-1580 qui concerne la déconstruction des anciens bâtiments du *Progrès* à Chassieu. Une opération plutôt mal gérée par notre Métropole qui prend du retard et qui coûte bien plus cher que l'annonce faite au départ. Cette Commission permanente prévoit -et nous voterons contre- d'accorder un dédommagement de plus de 180 000 € à la société Perrier Déconstruction, simplement pour mettre fin à un litige financier.

Enfin, nous votons contre la décision n° CP-2017-1572 relative aux déplacements des élus. La séance précédente, j'avais demandé le coût du déplacement à Hong-Kong de monsieur Galliano et à Tanger de monsieur Rudigoz. J'avais demandé aussi la composition des délégations qui accompagnaient nos élus ; j'attends toujours cette réponse. Mais, du coup, vous pourrez faire d'une pierre deux coups, monsieur le Ministre, en demandant à vos services métropolitains de me répondre aussi sur les coûts de deux voyages effectués par monsieur Galliano, à Dubaï cette fois, d'abord du 28 janvier au 3 février puis du 12 au 15 février. Même question pour le déplacement de madame Dognin-Sauze à Boston du 15 au 18 février. Notre demande, je vous le rappelle, porte sur le coût total de ces voyages et sur la composition des délégations accompagnant les élus.

Pour conclure, j'attire votre attention sur un point : la Commission permanente s'est réunie le 3 avril 2017, le procès-verbal montre qu'elle a siégé 1 heure 15 ; 1 heure 15 pour examiner 87 dossiers, c'est-à-dire moins d'une minute par dossier, et pas des dossiers moindres d'ailleurs !

Je demande aussi qu'à chaque fin de procès-verbal soit récapitulé le coût total des décisions prises par la Commission permanente et nous verrons alors que, le plus souvent, ces commissions délibèrent sur des centaines de millions d'euros.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, madame Perrin-Gilbert.

Compte-rendu des décisions par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2017-1922 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1^{er} au 31 mars 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} au 31 mars 2017 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2017-1922.

J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci, monsieur le Ministre d'Etat. Monsieur le Président, mes chers collègues, le week-end pascal fut marqué, à Rillieux la Pape, par une intrusion illicite de véhicules et de caravanes appartenant à des gens du voyage qui, après avoir sectionné les cadenas et forcé le portail à la disqueuse, se sont installés par dizaines sur le terrain municipal de rugby du Loup Pendu. Ce sont des choses qui arrivent régulièrement sur le territoire de la Métropole mais, fort heureusement, les recours existent. Mes collègues Maires connaissent bien la procédure qui est introduite par le Préfet du Rhône qui ordonne l'expulsion puis autorise, si nécessaire, le recours à la force publique.

Confiants envers les services de l'Etat et le respect de l'Etat de droit, nous avons donc procédé aux constatations nécessaires et, par un arrêté du 18 avril dernier, le Préfet du Rhône, suite à ma saisine, a mis en demeure les gens du voyage de quitter les lieux. Comme souvent, les gens du voyage et leurs avocats ont attaqué l'arrêté, ce qui est souvent de pure forme car le Département du Rhône et la Métropole sont -et c'est tout à leur honneur- des territoires qui respectent leurs obligations au regard de la loi Besson.

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque, par une ordonnance du 25 avril dernier, le Tribunal administratif décida tout bonnement d'annuler l'arrêté du Préfet au motif que le Département du Rhône n'était pas le bon échelon concernant Rillieux la Pape et qu'il fallait calculer les aires d'accueil et de grands passages en se basant uniquement sur la Métropole de Lyon. Cette ordonnance, au passage, permettrait donc, si elle faisait jurisprudence, à des gens du voyage de s'installer n'importe où sur le territoire de la Métropole, et donc sur les 59 communes, sans que la force publique ne puisse être requise pour les déloger.

Dans pareil cas, une association, l'ARTAG (Association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadjé), à laquelle nous versons tout de même 200 000 € chaque année, est chargée d'organiser et d'orienter les communautés des gens du voyage vers des aires disponibles. En l'occurrence, celle de Lentilly, à 26 kilomètres de ma commune, disposait de 80 places libres. On peut donc s'interroger à minima sur la volonté de cette association de réellement orienter les gens du voyage puisqu'en l'occurrence, cette mission n'a ici même pas été tentée.

Mais revenons-en à cette ordonnance du tribunal qui s'assoit complètement sur la loi, considérant que la Métropole est un Département à part entière et qu'elle doit donc sans délai respecter toutes ses obligations. Monsieur le Ministre d'Etat, monsieur le Président, mes chers collègues, ce jugement nous met tous en danger. Rien n'empêcherait un convoi de s'installer où il le souhaite, en s'appuyant sur cette ordonnance. Le pouvoir des juges est immense, plus important que celui d'un Maire qui ne peut même plus exercer son pouvoir de police.

Monsieur le Président, vous avez désormais des responsabilités nationales mais nous ne pouvons pas considérer que les juges administratifs fassent la loi et puissent fouler aux pieds l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui stipule notamment que la propriété est un droit inaliénable et sacré.

Ainsi, nous souhaitons vous interpeller pour savoir ce que la Métropole compte entreprendre face à ces situations. Nous vous demandons ainsi au nom du groupe mais aussi au nom de tous les Maires de la Métropole de faire le nécessaire, y compris en tant que Ministre, pour que pareille situation juridique ne puisse plus se reproduire, de rappeler l'ARTAG à ses obligations en termes de médiation et d'orientation des gens du voyage vers les aires légales et disponibles sur notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Comme vous le savez, dans une jurisprudence toujours constante de la Métropole de Lyon, nous avons toujours demandé toutes les expulsions. Donc vous avez demandé cette expulsion. Il faut que nous fassions en sorte que le schéma métropolitain pour les gens du voyage soit totalement à jour et, ensuite, nous pourrions obtenir les expulsions. Croyez-moi, depuis que je suis Ministre de l'Intérieur, j'ai eu à me préoccuper de beaucoup de situations un peu difficiles où j'ai eu à demander le concours de la force publique sur un certain nombre de villes dans notre pays. Je veillerai avec attention à faire en sorte qu'aucune propriété, privée ou publique, ne puisse être violée mais nous devons évidemment être en conformité nous-mêmes avec la législation.

Je mets donc aux voix la délibération précédente que je n'avais pas mise aux voix pour attester de sa communication au Conseil :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot et Casola (non-inscrits) ;

- contre : le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) indique se prononcer contre les décisions n° CP-2017-1537 et CP-2017-1538, CP-2017-1545 à CP-2017-1555, n° CP-2017-1580, n° CP-2017-1572 ;

- abstention : le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) indique s'abstenir sur l'ensemble des décisions, à l'exception des décisions n° CP-2017-1537 et CP-2017-1538, CP-2017-1545 à CP-2017-1555, n° CP-2017-1580, n° CP-2017-1572 pour lesquelles il se prononce contre.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc aux voix le dossier n° 2017-1922 pour attester de sa communication au Conseil :

Adopté à l'unanimité.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2017-1934 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1934. Il concerne une problématique extrêmement importante puisqu'il s'agit de la Cité internationale de la gastronomie. Vous avez pu voir les uns et les autres maintenant quelle était l'excellence de la rénovation de l'Hôtel-Dieu dans lequel va prendre place cette Cité de la gastronomie.

Je laisse monsieur Kimelfeld présenter le dossier.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 1 page 51-).

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, je voudrais rappeler que la Métropole a créé, en juillet 2016, un fonds de dotation, la vocation étant de recueillir des fonds privés pour acquérir les volumes nécessaires à la Cité internationale de la gastronomie, au cœur du Grand Hôtel-Dieu.

En avril 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé l'autorisation de programme nécessaire à l'acquisition immobilière des volumes de cette Cité internationale de la gastronomie. Et nous avons approuvé, lors de la Commission permanente réunie le 15 mai, l'acquisition en VEFA des volumes auprès d'Eiffage.

La présente délibération, en réalité, est là pour lancer la consultation de délégation de service public en vue de retenir un exploitant au deuxième trimestre 2018. Le délégataire aura ainsi entre six à dix mois pour aménager les espaces nécessaires au bon fonctionnement et à l'ouverture de cette Cité internationale de la gastronomie.

Je rappelle rapidement, puisque nous avons eu l'occasion déjà de nombreuses fois ici d'évoquer les objectifs poursuivis pour cette Cité internationale de la gastronomie, quatre objectifs : le premier, bien sûr, une Cité, une destination internationale basée sur une vision finalement nouvelle de la gastronomie alliant étroitement la nutrition et la santé, une vitrine de l'excellence culinaire française mais aussi internationale, un lieu bien sûr de

prestige qui va venir renforcer la forte attractivité touristique de Lyon et de la Métropole de Lyon et, bien sûr, un symbole pour le rayonnement de Lyon et un outil qui va pouvoir fédérer l'ensemble des professionnels de la gastronomie et de la restauration.

L'objectif est de réaliser finalement un nouvel espace culturel, un espace scientifique, un espace pédagogique, un espace touristique qui soit bien sûr attractif et accessible au plus grand nombre mais qui soit aussi un vecteur de développement international, un vecteur de développement économique.

Pour cela, il nous faudra un délégataire à plusieurs compétences : d'abord, une diversité des compétences au regard des multiples enjeux et des objectifs que je viens de dérouler à nouveau devant vous, un délégataire en capacité de s'engager financièrement parce que, finalement -et nous l'avions dit en commission économique-, il n'existe pas aujourd'hui d'équipement similaire qui nous permette d'analyser comparativement l'établissement, c'est quelque chose d'innovant, c'est quelque chose de nouveau et bien sûr en capacité de financer des investissements ; le délégataire aura à sa charge les aménagements de l'équipement autres que l'exposition permanente qui sera aménagée par la Métropole à partir des éléments mis en récit élaborés par le Musée des Confluences.

Cette DSP aura une mission de huit années, sur les différentes caractéristiques que je viens d'évoquer autour de l'animation, de la promotion de l'équipement, de l'accueil des publics, la conception, le financement et la réalisation des aménagements des espaces autres que l'espace d'exposition permanente.

Les critères de sélection pour s'appuyer sur une bonne analyse des offres -vous les avez sur les différents slides-, cinq critères qui sont repris ici : la pertinence, la cohérence du programme d'animation, de la promotion, la pertinence de la stratégie d'affectation des surfaces, la pertinence, la cohérence et la qualité des conditions tarifaires, financières et juridiques et bien sûr la pertinence, la cohérence et la qualité des propositions en matière de qualité environnementale et sociale.

La Commission consultative des services publics locaux qui a été réunie le 9 mai dernier a donné un avis favorable sur ce projet de délégation ainsi que la commission économique qui a donné aussi un avis favorable à l'issue de sa réunion de la semaine dernière.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres. Dans les visas, il convient de lire : "Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 9 mai 2017, ci-après annexé ;" au lieu de : "Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 9 mai 2017 ;".

J'ai une demande de temps de parole du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : C'est simplement une explication de vote. Elle sera suivie d'un courrier que je vous enverrai au nom du GRAM, monsieur le Président. Le groupe GRAM votera contre cette délibération dans la suite de notre vote précédent lors de la dernière séance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, lors de la séance du 11 juillet 2016, nous intervenions déjà sur les enjeux autour de l'alimentation de l'amont, donc la présence d'êtres vivants afin que nos écosystèmes fonctionnent et produisent des denrées alimentaires de qualité sans obérer l'avenir, à l'aval, à savoir les savoirs de qualité mais aussi un accès pour toutes et tous à ce "manger mieux pour vivre mieux". Vous aviez de fait intégré, monsieur le Président, notre amendement relatif à ces dimensions et en particulier à la maille locale, au circuit court.

Lors de la récente Commission consultative des services publics locaux dont a parlé monsieur David Kimelfeld, le groupe des écologistes a pointé la nécessaire cohérence entre nos politiques publiques métropolitaines et les modalités de gestion de ce site, à savoir quatre points :

- une ouverture facilitée pour certains publics, cela a été évoqué en CCSPL et en commission économie,
- une articulation avec nos logiques de médiations culturelles à destination des collégiens ; gageons que le lien avec le Musée des Confluences le facilitera,
- une association des femmes et des hommes en démarche d'insertion professionnelle, en cohérence avec notre pacte métropolitain pour l'insertion et l'emploi,

- une médiation autour de la chaîne complète "de la terre à l'assiette et de l'assiette à la terre", c'est-à-dire aborder tout autant la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion des produits avec labels de qualité mais aussi le tri et la valorisation matière des biodéchets.

Notre collectivité, dans le cadre d'un projet européen nommé "Urbact", avance avec d'autres capitales européennes sur ces articulations agriculture-gastronomieaccès à l'alimentation pour tous.

Cette Cité internationale de la gastronomie peut tout autant être un passage obligé pour les touristes locaux et internationaux qu'un lieu d'expression et d'expérimentation de notre politique publique alimentaire.

Quand il est question d'accès à un bien commun comme l'eau, l'air ou la terre, les écologistes ont toujours porté la nécessité d'une gestion publique. Dans ce cas d'un site mixant des activités diverses, il nous semble qu'il faut porter l'exigence sur cette éco-socio-exemplarité qui recouvrerait les 35 % de la notation comme indiqué dans le PowerPoint que vous avez vu.

De fait, nous continuerons à proposer aux équipes de la Métropole d'intégrer ces critères afin que le futur gestionnaire s'en empare au maximum.

Nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, le 10 avril dernier, notre groupe avait approuvé le projet dans les termes exposés dans la délibération d'alors, ayant pu apprécier et évaluer ce projet dans sa globalité et sa complexité.

Face à ce projet d'un intérêt franchement très important, indiscutable, il nous reste à définir et arrêter son mode d'exploitation. Les objectifs sont multiples, ambitieux, à l'aune du lieu emblématique -que vous venez de rappeler- d'implantation et du rayonnement de la Métropole lyonnaise dont la réputation gastronomique et culturelle est avérée et reconnue.

Plusieurs modes de gestion ont été étudiés. A partir des éléments d'analyse soumis, il a été privilégié le recours à une gestion déléguée sous forme de service public, choix que notre groupe approuve. En effet, la gestion d'un équipement et établissement tel que sa vocation, ses missions et ses objectifs ont été définis, selon des axes tout à la fois culturels, scientifiques et touristiques autour du domaine de l'alimentation et de la santé, associés aux notions de bien-être, bien manger et plaisir, nécessite un savoir-faire pluridisciplinaire incontestable et il est réuni.

L'aménagement et les animations autres que muséales supposent une expertise spécifique et une disponibilité liée à l'amplitude des horaires larges, notamment en soirée. Au passage, nous avons noté également que le Musée des Confluences apportera son expérience et ses compétences reconnues en matière d'installations scénographiques. Les actions à mettre en place doivent donc s'exercer en synergie.

Nous ne reprendrons pas l'ensemble des missions arrêtées mais il est à préciser toutefois que le caractère novateur de ce projet et d'ambition affichée confère à cette délégation l'impérieuse nécessité d'une forte réactivité. Novateur donc premier, nous ne pourrions pas nous appuyer sur des expériences similaires réalisées par ailleurs. Aussi, le cahier des charges -et nous le soulignons- a-t-il été particulièrement cadré, étoffé techniquement, commercialement et financièrement et les critères de sélection justement répartis.

Cependant, notre groupe souhaite revenir sur un aspect déjà évoqué lors de notre intervention en avril. Bien que les thématiques développées autour de l'alimentation et la santé recouvrent déjà un champ large, nous pensons qu'il serait également pertinent d'approcher la notion de coût lié à la production agro-alimentaire, aux chaînes de distribution et donc d'impact quant au prix final pour les consommateurs afin que le bien-être et le bien-manger également ne soient pas réservés à une élite mais soient rendus accessibles pour le plus grand nombre.

Alors, nous avons trouvé des expériences et nous souhaitons souligner l'une d'entre elles mais, compte tenu de la marque de cette expérience, je fais simplement un tout petit arrêt parce que la marque dont je veux vous parler s'appelle "C'est qui le patron ?". Toute ressemblance ou allusion à une situation existante est fortuite et involontaire et reste indépendante de notre volonté. Je reprends donc mon propos : la marque "C'est qui le patron ?" dont la stratégie de responsabilisation associe un panel de consommateurs prêts à payer un juste prix, en fonction des critères qu'ils définissent et permettant à de petits et moyens producteurs de ne plus être soumis au diktat d'un marché dont les coûts d'achat ne leur permettent plus de vivre décemment tout en répondant à un cahier des charges prédéfini, une équation somme toute "gagnant-gagnant".

Si le projet de la Cité de la gastronomie promeut de meilleurs modes de consommation alimentaire, il serait intéressant également d'explorer ou d'initier une démarche prospective vers des modes de production et leur modèle économique. Ce projet ne néglige pas pour autant le champ d'expérimentation lié à son caractère innovant et nous l'avons vu.

Les évaluations, pour autant, en cours de projet, sont des éléments inaliénables au projet et nous sollicitons à chaque fois d'avoir des points sur ce projet au cours du temps. Aussi, nous retrouvons ces critères d'évaluation et de contrôle définissant le rôle de la Métropole dans le cadre d'une délégation de service public et nous en sommes satisfaits.

Enfin, la durée des huit ans nous apparaît pertinente. En effet, bien qu'apparemment, ce soit une durée plus courte que celle à laquelle les collectivités peuvent avoir recours en général, elle est suffisamment longue pour amorcer le projet et constater les premiers retours et résultats.

Notre groupe est favorable au projet soumis et votera cette délibération.

Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, avec cette délibération sur le choix du mode de gestion, nous passons à la phase opérationnelle de la Cité de la gastronomie. Nous nous en réjouissons et approuverons bien évidemment ce rapport.

Nous ne reviendrons pas sur les remarques techniques liées au choix de la délégation de service public, remarque développée tant en commission consultative des services publics locaux qu'en commission développement économique, numérique, insertion et emploi.

Nous rappelons simplement, à ce stade, que la gestion d'un service public par une délégation de service public n'exclut pas la responsabilité de la collectivité et nous veillerons, dans les années futures, à ce que le service public délégué le soit avant tout dans l'intérêt du rayonnement de la Métropole lyonnaise dans son entier.

Nous savons d'ailleurs le travail que vous avez développé pour que le financement puisse être bouclé, monsieur le Président, mais nous ne pouvons que nous souvenir qu'à cause de votre manque d'investissement dans ce dossier à son origine, que je qualifierai d'excès de confiance, Lyon n'est pas passé loin de ne pas être dans la liste des villes retenues.

Votre investissement est, monsieur le Président, aujourd'hui à la hauteur de l'enjeu et cela n'a pas été toujours le cas. Nous aimerions qu'il en soit de même pour d'autres causes patrimoniales ; je pense au Musée des tissus et j'espère que vos nouvelles fonctions vous permettront d'avoir une vraie influence sur ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, je mets aux voix ce dossier important, il est vrai. Pas d'opposition ?

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre et le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2017-1933 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Pacte PME - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2017-1933 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré)

N° 2017-1942 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Modification - Demande de subvention - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1942. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Ministre, il s'agit d'un dossier qui a trait au pacte métropolitain d'innovation de la Métropole par lequel on vous demande l'autorisation de solliciter, auprès de l'Etat,

une contribution du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) d'un montant de 12,9 M€, pour appuyer les actions et projets innovants portés au pacte métropolitain d'innovation de la Métropole.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Ministre, chers collègues, par cette délibération, il nous est demandé de valider un abondement complémentaire de 2,3 M€ consacré à la réhabilitation du logement social.

Bien entendu, étant donné les enjeux de précarisation énergétique que pourraient connaître nos concitoyens les plus fragiles, nous y sommes bien entendu très favorables.

Mais vous présentez cette évolution une fois encore dans le cadre du pacte métropolitain que vous nous demandez de valider ainsi modifié, dans lequel figurent en bonne place les études pour l'Anneau de sciences auquel nous restons toujours fermement opposés pour les raisons que vous connaissez.

Gageons, maintenant que nous avons un Ministre d'Etat écologiste et que les candidats à la présidentielle étaient quasiment tous écolos, comme le sont d'ailleurs devenus quasiment tous les candidats aux législatives, que ce projet dont les études, sauf erreur de ma part, ne sont pas engagées ne verra probablement pas le jour.

Les élus écologistes s'abstiendront sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Europe-Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1943 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Projet de refonte des outils solidarité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1943. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit cette fois-ci d'un dossier qui a trait au projet de refonte des outils solidarité avec une individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

(Absence momentanée de madame Perrin-Gilbert)

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de mon groupe Lyon Métropole gauche solidaires et du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Nous souhaitons tout d'abord nous réjouir de l'investissement important mis dans ce projet de refonte et de modernisation des outils informatiques traitant de la solidarité sur notre Métropole. Ce projet touche des milliers d'habitants dans le concret de leur vie : le logement, l'emploi, la santé, l'adoption, les allocations pour personnes âgées ou handicapées, etc. Ce projet engage presque 4 M€ et donne une nouvelle ampleur aux outils hérités du Conseil général, nous nous en réjouissons. Nous remercions d'ailleurs madame Veydarier, DGA, de son engagement pour obtenir un financement à ce niveau.

En tant que co-présidente de la MDMPH (Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées), je peux témoigner de la demande et de l'attente forte et répétée depuis des années de la part des personnes handicapées, de leurs familles, des associations, pour la mise à disposition d'un tel outil informatisé. Il y a de l'impatience sur le sujet : chacun souhaite, en effet, suivre son dossier pour savoir où il en est, si une pièce manque, quand il passera en commission, quand il pourra obtenir la décision d'une allocation, d'une carte de

stationnement ou de travailleur handicapé. La question de la durée du traitement des dossiers étant une question majeure pour la MDMPH, cet outil nouveau devrait permettre d'apaiser nombre de questions et réclamations.

Nous formulons quelques remarques autour de cette délibération et de ces nouveaux outils.

Nous regrettons qu'un tel dossier ne soit pas passé, au moins pour information, en Commission développement solidaire et action sociale car nous ne sommes pas que sur un dossier technique et financier : c'est aussi un dossier à forte dimension sociale et humaine, tant pour les habitants que pour nos salariés. Nous souhaitons donc, après cet oubli, que la commission soit tenue au courant de la réalisation du projet au fur et à mesure de son avancement, avec la présentation de ses résultats, de ses réussites et de ses éventuelles difficultés concrètes de mise en œuvre. Nous voulons une évaluation non seulement financière mais aussi avec les retours des usagers, de leur famille et de nos salariés.

Nous souhaitons aussi pointer le fait que le ROI -en français, le retour sur investissement- nous prévoit gagnants à partir de 2020, en faisant, grâce à ce projet, l'économie de 16,2 emplois à temps plein, soit 7 M€ économisés. Nos deux groupes veulent que cet argent soit reversé dans le secteur social où les besoins sont énormes et non capté dans nos autres compétences ou dans les marges de manœuvre.

Par exemple, nous proposons que ces emplois puissent servir à faire baisser le nombre de dossiers traités par les salariés (1 500 dossiers par salarié de la MDMPH, par exemple), d'autant que le nombre de dossiers augmente sans cesse, sur tous les champs de nos compétences sociales (+ 13,2 % de demandes pour la MDMPH, par exemple, l'an dernier).

Nous souhaitons aussi que ces 16 salariés puissent être employés dans les Maisons de la Métropole, au service des personnes en difficulté pour les aider et les conseiller dans le suivi administratif de ces dossiers mis en ligne sur ordinateur. Tous ceux qui ont vu le film qui a reçu la Palme d'or à Cannes l'an dernier, "Moi, Daniel Blake" -et tous les élus devraient voir ce film si émouvant et révoltant- savent que certaines personnes ont besoin d'aide face à un ordinateur et aussi qu'elles doivent avoir des ordinateurs mis à disposition dans les MDM et les CCAS (centres communaux d'action sociale).

Cela me permet enfin de faire le lien avec les Communes ; quels liens entre nos outils et ceux des CCAS ? Nous espérons des connexions qui facilitent le travail de tous, tout en respectant les politiques sociales de chaque ville et, bien sûr, les recommandations de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Au total donc beaucoup d'espoir dans l'amélioration rapide du traitement des demandes des habitants et nos deux groupes voteront cette délibération qui marque l'engagement de la Métropole en matière sociale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous propose d'engager une dépense supplémentaire de près de 4 M€ pour permettre la mise à niveau du système informatique de solidarité.

De meilleurs outils informatiques pour travailler mieux, nous ne saurions nous y opposer mais il nous manque, pour apprécier le bien-fondé de ce qui est proposé, de pouvoir le replacer dans un projet et une ambition pour la solidarité, celle de réduire les inégalités et de ne laisser personne de côté.

Cela fait bientôt deux ans et demi, monsieur le Président, que vous avez récupéré les compétences sociales du Département, expliquant alors volontiers que, détenant tous les moyens d'interventions, vous alliez pouvoir montrer votre efficacité avec la Métropole. Mais nous sommes toujours en attente dans cette assemblée d'une discussion sur un projet global, une ambition, des objectifs au regard des besoins qui sont, comme vous le savez, croissants.

Nous devons nous contenter de délibérations dispersées, au jour le jour et entre diverses commissions, de rapports d'étape et d'états des lieux, certes très bien documentés mais auxquels il manque le caractère dialectique permettant de mesurer ce qui va et ne va pas, ce qui est fait et ce qui manque.

Monsieur le Président, si seulement vous mettiez autant de cœur et de détermination sur ces questions que sur le déclassement de l'autoroute, sur Confluence, sur la Cité de la gastronomie, sur la victoire d'En marche, alors où irions-nous ? Que ne nous indiquez-vous, monsieur le Président, que ne recherchez-vous, sur ces questions, une exemplarité d'excellence, comme vous prétendez le faire sur d'autres ? Et ce, d'autant que votre prédécesseur au Conseil général s'est plutôt contenté de faire ce qui lui était demandé de manière obligatoire, ce qui nous laisse un champ d'innovations assez formidable.

Plus concrètement, monsieur le Président, les axes déclinés dans cette délibération soulèvent quelques questions car, pour nous, les outils informatiques se conçoivent pour faciliter et gagner du temps, du temps en direction des usagers, du temps pour le travail social, pas pour se substituer au travail humain et aux liens directs qui restent, pour nous, essentiels. Vous parlez, par exemple, d'aider à compenser, avec ces outils, une volumétrie d'activités croissante dans un contexte de réduction de coût et de fonctionnement ; plus simplement dit, de plus en plus de gens en difficulté et de moins en moins d'argent.

Alors, monsieur le Président, nous aimerions en savoir un peu plus.

Qu'en est-il, par exemple, de l'évolution des effectifs, du nombre de postes vacants, des non-remplacements de personnels ? Il y a un an, vous ne démentiez pas que nous ayons 900 postes vacants, chiffre annoncé par les organisations syndicales ; et un grand nombre de ces postes sont sur les missions sociales. Où en sommes-nous aujourd'hui de ces vacances de postes ? Quel délai d'attente pour un premier rendez-vous ? Je n'ai pas vraiment besoin d'aller au cinéma pour mesurer les difficultés des usagers, je n'ai qu'à me promener dans Vénissieux. Donc quel délai d'attente pour un premier rendez-vous ? Quelle ambition pour la prévention et le dépistage des handicaps ? Combien d'infirmières scolaires ? Combien de médecins de PMI (protection maternelle et infantile) ? Quel soutien pour les familles confrontées aux addictions ? Quels objectifs de réduction de la pauvreté et du mal-logement pour les personnes vivant dans la rue ? Quels objectifs pour réduire le non-recours aux droits ? Quel temps d'attente pour traiter les dossiers en ce qui concerne les personnes handicapées et les personnes âgées ? Quel délai pour trouver une place en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou en CANTOU (unité protégée Alzheimer) ?

Nous aimerions bien avoir des chiffres précis sur ces questions et nous fixer ensemble des objectifs ambitieux.

Vous annoncez aussi la volonté d'ouvrir le système informatique aux bénéficiaires. Vous dites d'ailleurs, dans cette délibération, "pour décharger la saisie". Mais quels moyens alors pour vaincre la fracture numérique, la fracture même sur les questions de l'écriture et de la langue qui touchent trop de nos citoyens ? Il y a quelques expériences instructives dans ce domaine, instructives dans les difficultés qui sont survenues, notamment celles du Pôle emploi, et je pense qu'il faut que nous y soyons attentifs.

En somme, monsieur le Président, nous voudrions bien ne pas débattre au coup par coup de ces questions mais nous voudrions avoir un vrai débat dans notre assemblée, en nous fixant ensemble une ambition pour la solidarité. Ce débat a été plusieurs fois annoncé, il tarde à venir et les derniers événements nous laissent craindre qu'il ne soit pas encore pour tout de suite.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Kimelfeld, peut-être quelques mots.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, simplement pour dire à madame que nous mettons finalement la même énergie, la même attention particulière sur les problèmes de solidarité que sur tous les sujets que vous avez évoqués avant. Nous avons pu, au cours de ces derniers mois, travailler à l'élaboration du projet métropolitain des solidarités. Je crois que c'est plus de 1 500 consultations, discussions, c'est aussi cinq grandes réunions qui ont réuni ici l'ensemble des élus et qui donneront lieu -et vous l'avez indiqué, vous demandiez à quel moment- à la rentrée, en septembre, à cette première présentation qui fera un état précis de nos discussions, de nos échanges avec les élus et l'ensemble des professionnels. Ces échanges ont eu lieu et nous aurons alors, à ce moment-là, une vision d'ensemble sur ces problématiques pour y apporter une réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1944 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Mise à disposition d'un agent auprès de la Métropole de Lyon (Institut départemental de l'enfance et de la famille-IDEF) par le Centre hospitalier Le Vinatier - Convention 2016-2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1944. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une mise à disposition auprès des services de l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille) d'un praticien hospitalier du Centre hospitalier Le Vinatier, compte tenu du départ en mobilité de l'ancien praticien hospitalier en date du 1^{er} décembre 2016 et de la nécessité de poursuivre cette collaboration dans l'intérêt du public accueilli ; il est nécessaire de conclure une nouvelle convention, un nouveau praticien étant mis à disposition. La Métropole rembourse le Centre hospitalier Le Vinatier à hauteur des rémunérations versées par celui-ci au praticien hospitalier mis à disposition, environ 80 000 €. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président, monsieur le Ministre. Mes chers collègues, puisque nous parlons du Centre hospitalier Le Vinatier, je souhaite évoquer le projet de suppression des centres médico-psychologiques, des centres d'activités et thérapeutiques à temps partiel et de l'hôpital de jour adultes et enfants de Caluire et Cuire, de Neuville sur Saône mais également, je crois, de Lyon.

Installé depuis plus de trente-cinq ans à Caluire et Cuire et fort de son équipe pluridisciplinaire, le CMP (centre médico-psychologique) accueille gratuitement plus de 250 jeunes patients et leurs familles. Or, le projet du Centre hospitalier Le Vinatier qui a présenté, le 19 décembre dernier, une fermeture des CMP dès le mois d'avril 2017 va à l'encontre des objectifs d'amélioration de la qualité de l'accès aux soins ainsi que de la réduction des inégalités territoriales pourtant garanties par l'Etat et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Si ce transfert voit le jour, il aura pour conséquence un éloignement géographique tel qu'il empêchera l'accès aux consultations et aux soins psychiques pour nombre d'enfants en souffrance, notamment ceux du sud de la commune et des Rives de Saône et du Rhône. C'est pourquoi nous nous opposons fermement à ce transfert et souhaitons qu'une concertation soit organisée rapidement, notamment avec les personnels concernés, d'autant que certains personnels soupçonnent que, derrière la réorganisation affichée, se cache en réalité une pure opération patrimoniale.

La santé des habitants de la Métropole ne peut pas être sacrifiée sur l'autel de la spéculation immobilière. Les Villes de Caluire et Cuire et Neuville sur Saône ont voté à l'unanimité un vœu en ce sens lors de leurs Conseils municipaux. Afin d'engager et de soutenir les familles, celui-ci s'est traduit également par plusieurs échanges que nous avons eus avec le directeur du Centre hospitalier Le Vinatier, le directeur général de l'ARS (Agence régionale de santé) Auvergne-Rhône-Alpes et les Hospices civils de Lyon et la multiplication d'entrevues ; la prochaine en date avec le directeur général de l'ARS est prévue la semaine prochaine.

L'égalité d'accès aux soins aurait dû être une priorité du précédent Gouvernement, notamment dans les zones périurbaines, il en va de l'avenir de nos territoires. Je serai particulièrement attentif aux réponses qui seront apportées sur ce dossier sensible de santé publique par le nouveau Gouvernement et je souhaite que la Métropole s'engage fermement sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je voudrais vous dire qu'évidemment, je ne connais pas le dossier précis qui n'était pas géré par la Métropole de Lyon mais que j'aurai une discussion, dans les temps qui viennent, avec mon collègue de la santé sur l'ensemble de ces problématiques parce que nous voyons qu'entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la santé, sur ces questions-là, il y a souvent beaucoup de liens.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

N° 2017-1960 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Entreprise sociale pour l'habitat (ESH) - Gabriel Rosset - Participation de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1946 - proximité, environnement et agriculture - Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Ces dossiers sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

N° 2017-1963 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 9° - Duchère - Quartier de la Sauvegarde - Lancement de l'opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable unique portant sur la réduction du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère et réalisation de ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1963. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Ministre d'Etat, monsieur le Président, il s'agit ici d'une délibération concernant le quartier de la Duchère et cette présente délibération comporte trois objets :

- d'une part, d'approuver les objectifs poursuivis de la concertation et les modalités de cette concertation préalable visant à la réduction du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère avec modification du dossier de création initiale et le lancement de l'opération d'aménagement du quartier de la Sauvegarde qui est contigu au quartier de la Duchère,

- d'autre part, d'approuver les modalités de participation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale,

- enfin, d'autoriser monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable unique, engagée au titre du code de l'urbanisme.

Avis favorable de la commission sur ce dossier, monsieur le Ministre.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, mes chers collègues, au-delà de la ZAC de La Duchère, à l'heure où nous allons changer de Président, nous devons nous poser quelques problématiques.

La gestion d'une Métropole, comme toute grande institution, ne dépend pas que d'un homme. Nous sommes un territoire attractif et dynamique. Par le passé, nous avons aussi la chance d'avoir une capacité d'investir massivement pour entretenir et décupler cette dynamique. Nous savons aujourd'hui que nos marges de manœuvre sont plus réduites, que nous devons prioriser, que nous devons investir uniquement si les effets de levier sont conséquents. Je pense que dans le contexte national cela se comprend aisément.

Mais notre gouvernance est-elle efficiente pour un aussi bel outil ?

Il y a deux mois, monsieur le Président, je vous demandais un rendez-vous pour dialoguer, échanger, construire une solution concernant deux ou trois dossiers d'une petite ville aux confins de notre Métropole. Aujourd'hui, je n'ai pas eu de rendez-vous car vous aviez une longue marche à accomplir. Je ne l'aurai pas demain car vous avez une mission importante à réussir pour la France et j'espère de tout cœur que vous la réussirez parce que, tout comme vous, je suis attaché à l'intérêt général.

Mais la Métropole doit vivre et fonctionner pour toutes les Communes qui la composent et pour tous les Grand Lyonnais. J'espère que la prochaine présidence lui permettra de faire sa mue en matière de gouvernance parce qu'aujourd'hui, mon propos pourrait être tenu par bon nombre de Maires ici présents ; nos dossiers n'avancent pas par manque d'autorisation donnée aux services et dans leur incapacité à se projeter, à construire dans le dialogue avec les élus de terrain, de décider et de gérer dans un cadre budgétaire précis. Tout doit passer par le Président, alors rien ne se fait parce que le Président n'a pas le temps. Aucune institution moderne ne fonctionne ainsi car elle devient rapidement omnipotente alors qu'elle devrait être agile et efficace.

Monsieur le Président, libéré, délivré, pour que nos projets avancent, faites confiance aussi aux élus de terrain. Notre but n'est pas de vider les caisses de la Métropole mais de progresser tous ensemble. Notre objectif, pour tous les Maires, pour tous les élus de cet hémicycle, c'est la réussite de nos territoires, solidairement et donc d'œuvrer pour tous et dans l'intérêt de la Métropole, de toute la Métropole, pour les petites Communes, comme pour les grandes, pour le centre avec ses périphéries. Il ne faudrait pas que OnlyLyon devienne LonelyLyon !

Je ne sais pas qui sera le prochain Président mais je lui conseillerai de rencontrer rapidement tous les Maires pour vite faire avancer les solutions de bon sens que nous serions capables de porter ensemble. Je lui conseillerai de laisser de vrais espaces de décision et de liberté à ses Vice-Présidents pour autoriser les services à travailler efficacement sur les projets.

A Grigny, cela fait sept ans que nous essayons de discuter d'une ZAC. Des erreurs ont sûrement été faites de part et d'autre mais sept ans sans trouver un rendez-vous malgré le changement de Maire en 2014, c'est surprenant. Pour ma part, cela fait trois ans que je porte des propositions dans le sens du bien commun mais impossible de les partager. J'en ressens une certaine frustration évidemment, d'autant plus que seulement 40 % de la PPI avaient été faits au précédent mandat et que la nouvelle n'a pas démarré.

Le concept métropolitain est moderne, je l'entends. C'est peut-être même une très bonne idée pour le XXI^e siècle, monsieur le Président, C'est vous qui l'avez voulue, c'est vous aussi qui voulez la proposer aux autres grandes villes. Mais elle n'aura d'avenir que si on la libère d'une gouvernance ancienne. Ce sera la mission du prochain Président, sinon il faudra dire aux autres agglomérations : "Il est inutile de se mettre en marche parce que cela ne marche pas". Après la création, maintenant vient la réussite de la vie de la Métropole. Sans cela, nos ZAC, nos PPI, nos ambitions seront revus à la baisse, nous serons bien loin d'un territoire à rayonnement européen et la Métropole sera vite qu'un gros machin.

Au-delà de la logique partisane, je suis d'accord avec vous, avec la seule préoccupation de l'intérêt général, nous devons retrouver les valeurs historiques du fonctionnement d'une intercommunalité basée sur des méthodes de travail inclusives. Je souhaite que nous partagions, je souhaite que nous discutions, que nous soyons associés pour les 1,300 million de Grands Lyonnais, que tous dans leurs différences soient pris en considération. Je crois profondément à l'intérêt d'une Métropole construite sur la diversité de ses territoires. Nous pouvons et nous devons bâtir une vraie cohérence territoriale. N'excluons personne ! Je souhaite que chacun, dans la majorité, dans l'opposition ou ceux qui marchent entre les deux puissent enfin porter une vision véritablement métropolitaine, qu'une nouvelle façon de travailler puisse naître dans l'intérêt de nos territoires, de tous nos territoires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je ne doute pas que le futur Président de la Métropole soit sensible à vos propos.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-1969 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Délégation des aides à la pierre de l'ANAH 2017 - Avenant n° 3 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé pour l'année 2017 - Programme d'actions territorial 2017 - Subventions 2017 aux associations développant une offre de logements abordables et de qualité dans le parc existant et conduisant des actions en faveur de l'adaptation au vieillissement et au handicap des logements et de la lutte contre la précarité énergétique - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1969. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit dans cette délibération qui concerne les aides à la pierre, d'une part, d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de gestion des aides à la pierre pour 2017, avenant qui porte sur le programme d'action territorial, qui concerne particulièrement la réhabilitation des logements privés (2 648), des logements de propriétaires-occupants, propriétaires-bailleurs, de copropriétés dégradées et de copropriétés fragiles, qui est un nouveau dispositif ; d'autre part, de financer des associations qui développent différentes actions dans la Métropole, qui vont de la mobilisation de logements abordables à la médiation entre offre et demande et, enfin, à des actions expérimentales nouvelles de lutte contre la précarité énergétique. Le montant de ces subventions est de 399 300 €. Sur les actions financées l'an passé, une baisse de 6 % a été appliquée. Une baisse qui a suscité, disons-le, un débat en commission mais celle-ci a néanmoins donné un avis favorable. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Cette délibération concerne un enjeu important de notre politique de logement, celui de la qualité de vie de nos concitoyens à travers l'habitat privé. La délibération précise en particulier -comme madame Vessiller vient de le rappeler- l'effort engagé pour la réhabilitation des logements dégradés, la lutte contre l'habitat indigne, la prévention des copropriétés fragiles, la rénovation thermique et la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie et au vieillissement, le développement d'un parc locatif privé à loyer et charges maîtrisés. C'est un total de plus de 16 M€ qui est engagé sur toute cette politique et ce n'est pas rien ; ce sont des dépenses utiles et nécessaires.

Vous comprendrez que dans ces temps de rigueur budgétaire nous soyons en vigilance constante pour que ces actions socialement prioritaires et réductrices des fractures locales soient non seulement préservées mais améliorées. D'abord, si nous notons avec satisfaction que les prévisions concernant les logements de propriétaires occupants sont en augmentation (520 pour 313 l'année précédente), elles sont en baisse pour le nombre de logements dans le cadre des copropriétés (800 de moins).

Ensuite, nous voulons noter que, selon le tableau fourni en pièce jointe de notre délibération, les projets financés en 2016 sont inférieurs de 20 % aux prévisions (- 1,5 M€). En 2015, ils avaient été financés au centime près. Mais la prévision 2017 s'aligne sur la réalité du réalisé et ne prévoit donc pas de revenir aux objectifs précédents, ce qui semble constituer un recul notable !

Enfin, si nous nous félicitons du nouveau projet de SOLIHA (Solidaire pour l'habitat) qui, pour un financement de 30 000 €, envisage des actions complémentaires à la lutte contre la précarité énergétique, nous ne pouvons que regretter la baisse de 6 % des financements des autres actions, ce qui ne peut être que préjudiciable pour ces associations qui agissent avec professionnalisme, proximité et militantisme.

Cette dernière remarque nous amène -vous l'avez compris- à être en forte alerte car les projets de monsieur le Président de la République et de son Premier Ministre nous paraissent pour le moins alarmants quant aux finances des collectivités territoriales. Par ailleurs, le logement est jugé secondaire puisqu'il n'y a pas de ministère du logement à part entière. Le programme du candidat devenu Président ne semblait pas reconnaître le droit au logement pour tous comme un droit fondamental, n'évoquait pas la mise en adéquation des ressources et des loyers ni d'engagement clair quant à la nécessité de construire en France 500 000 logements par an dont, au bas mot, 150 000 sociaux. Evidemment, cela ne veut pas dire que sur les quarante pages concernant le logement du programme du candidat devenu Président, Emmanuel Macron, tout serait à rejeter, non. Mais sur le fond de l'ambition, du droit pour tous et des moyens, c'est le silence, le flou, l'incertitude. Bien entendu, même si nous notons une volonté de mettre l'effort sur les secteurs en tension, l'examen d'ensemble de l'objectif pour réduire le nombre de demandeurs de logement est à mettre en relation.

Monsieur le Président, permettez-moi, à ce stade et au nom de mon groupe, de vous féliciter pour votre nomination comme Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et aussi de vous solliciter au nom "de la continuité de l'Etat sur tout le territoire", reprenant ainsi votre formule lors de la passation de pouvoir -et que vous rappeliez tout à l'heure- pour apporter toutes les clarifications nécessaires, voire les rectifications nécessaires à la conduite de notre politique audacieuse en matière de logement et de réhabilitation. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller PILLON : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, chers collègues, notre groupe souhaite attirer l'attention sur cette délibération, non pas sur les aspects de forme mais plus sur les orientations et les objectifs que la Métropole poursuit en attribuant des subventions aux associations.

La situation du logement et du logement social en particulier est, comme nous avons souvent pu l'exprimer, complexe et demeure souvent associée à la précarité pour de nombreux habitants de notre Métropole. Cette situation est bien sûr inhérente à l'intégration sociale, la santé, la scolarisation des enfants, au maintien ou à la recherche d'un emploi. Les obligations faites aux collectivités sont aussi parfois difficiles à remplir, non pas par mauvaise volonté comme on l'entend de-ci de-là mais simplement par les réalités des territoires.

Je me permets d'ailleurs à ce propos une petite discrétion en rappelant une adaptation de la loi SRU nécessaire, avec des objectifs tenables permettant une meilleure harmonisation de l'urbanisation, programmation des équipements inhérents, respect des équilibres démographiques et programmation budgétaire ; et ceci doit pouvoir passer par les réalités, je pense notamment aux logements d'urgence qui ne sont pas comptabilisés comme logements sociaux, les appartements des gendarmes avec des tarifs non rentabilisés aussi.

En intégrant les compétences du Conseil départemental, nous avons pris la responsabilité des aides sociales parmi lesquelles l'aide au logement demeure un sujet important. Nous ne pouvons pas sacrifier la lutte contre la précarité car ses conséquences seraient néfastes sur le maintien des équilibres de notre société.

Pour réaliser ses missions relatives au logement, la Métropole les délègue à des nombreuses associations. Le rôle de ces associations est d'informer, accompagner la recherche d'un nouveau logement ou aider au maintien dans un logement. Certaines associations se retrouvent ainsi au cœur d'actions de lutte contre la précarité à l'échelle de nos communes et de la Métropole.

Compte tenu de l'engagement important de ces associations pour l'insertion et la cohésion sociale, il nous semble nécessaire de reconsidérer la baisse des subventions de 6 % qui les touche. Oui, notre groupe assume pleinement sa demande de procéder à des efforts de gestion au travers du chantier marges de manœuvre ; c'est une question de responsabilité, de responsabilisation et nous sommes redevables devant nos concitoyens de l'utilisation et de la gestion des fonds publics dans l'intérêt général.

Cependant, l'automatisme de la baisse des subventions n'est peut-être pas obligatoirement toujours le gage d'une politique publique efficace. Elle est indispensable pour commencer les efforts et ensuite, peut-être qu'elle doit être reconsidérée. Ne peut-on pas revoir cette logique par une logique de priorisation, d'optimisation et d'efficacité ? Ce n'est pas, en la matière, simplement des dossiers, ce sont des femmes et des hommes, ce sont des associations qui œuvrent au profit des autres. Après une première année de baisse, nous avons entendu les demandes des associations des familles et leurs inquiétudes face à ces baisses de subventions. Bien sûr, ces baisses de subventions se répercutent automatiquement sur la vie des associations.

Pour autant, stabiliser les subventions n'est peut-être pas la seule piste. Nous pourrions peut-être aussi accompagner ces associations pour les aider dans une approche différente de leur fonctionnement. A l'instar de certains groupements professionnels -je pense aux GIE tout simplement- ne serait-il pas pertinent de les inciter, peut-être pas à une fusion mais à une mutualisation pour des services administratifs, par exemple, qui permettraient effectivement de faire des économies de gestion sans remettre en cause le fondement même de ces associations. Et c'est dans ces conditions seulement que nous pourrions, à notre sens, envisager une stabilisation des subventions et de ne pas appliquer des réductions automatiques de 6 %.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, chers collègues, dans le même esprit que l'intervention précédente, cette délibération porte, d'une part, sur la délégation des aides à la pierre de l'ANAH et concerne donc le parc de logements privés et, d'autre part, les subventions aux associations.

Sur la réhabilitation du parc privé, comme notre groupe l'avait dit le 10 avril dernier, nous soulignons l'intérêt du dispositif nouveau de l'ANAH en faveur des copropriétés fragiles mais nous souhaiterions être plus ambitieux sur le nombre de logements à conventionner dans le parc privé car il permet aussi d'offrir des loyers accessibles.

Le deuxième volet de la délibération porte sur l'attribution de près de 400 000 € à plusieurs associations pour réaliser des missions et des actions de notre politique sociale du logement : médiation, lutte contre la précarité énergétique, prospection et mobilisation d'offre dans le parc privé -avec notamment une nouvelle expérimentation avec SOLIHA sur le repérage à Saint Fons et Vénissieux de ménages en précarité énergétique- et développement d'actions ; autant de projets tout à fait nécessaires auprès d'un public fragile dont le nombre est plutôt à la hausse.

Dans ce contexte, nous regrettons cette année encore la baisse des 6 % appliquée systématiquement sur l'ensemble de ce budget. Le chantier marges de manœuvre doit pouvoir s'appliquer avec discernement, selon nos domaines d'intervention et notamment dans le domaine de la solidarité. Nous disons donc stop à la baisse de 6 % dans notre politique sociale du logement et dans les politiques sociales en général.

Même si les associations ont sans doute à mener des réflexions sur des actions conjointes entre elles afin d'optimiser les moyens affectés, pour autant, vu la demande sociale et la hausse régulière des publics fragiles, on ne peut attendre des réductions massives sur ces budgets plus que nécessaires. C'est pourquoi notre groupe souhaite qu'en 2018, nous maintenions les budgets du logement et que nous les sortions de la règle stricte de la baisse des 6 %.

Nous voterons néanmoins ce projet de délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Ministre d'Etat, monsieur le Président, mes chers collègues, je vois que cette délibération suscite un certain nombre d'interventions et je crois sincèrement que, dans les temps actuels, c'est plutôt le symbole de la délégation des aides à la pierre qui appelle notre attention.

Au travers de ces délibérations, je comprends bien l'attention sur la question du partenariat que nous avons engagé en 2006 avec l'Etat, lorsque nous avons souhaité prendre la délégation des aides à la pierre afin d'exercer pleinement notre compétence en matière d'habitat et de développement de l'offre locative sociale.

Il y a deux volets dans cette délégation : l'action en direction du parc privé, qui fait l'objet de cette délibération et qui recouvre elle-même plusieurs programmes d'actions et, bien évidemment, le financement du développement de l'offre locative sociale via l'agrément et le financement des opérations, financement que nous octroyons dans le cadre d'une programmation que nous validons ensemble, soit dans le cadre d'un programme global, soit au regard des opportunités qui nous sont apportées.

Pour ce qui concerne le parc privé, objet de cette délibération, nous délibérons aujourd'hui sur trois points essentiels de notre action. Nous pouvons constater que si la Métropole engage 2,3 M€, l'ANAH et l'Etat engagent au total 6,9 M€, soit trois fois plus et, bien que déléguaires des aides à la pierre, nous sommes ici dans un contexte d'accompagnement des programmes de l'Etat qui fait preuve d'une ambition honorable de soutien au parc privé.

En effet, si l'on veut raisonner globalement, le parc social représente 20 % des résidences de notre Métropole et le parc privé 80 %. Le parc social est géré et accompagné par des dispositifs de politiques publiques mais, pour le parc privé, évidemment, ce n'est pas le cas et la gestion est loin d'être homogène, même si des évolutions législatives récentes tentent d'organiser un peu mieux les relations entre syndicats et propriétaires ou locataires.

En matière de politique de l'habitat, l'Etat met en œuvre un système de veille active sur les copropriétés qui se fragilisent, sur l'habitat ancien mal géré et dégradé, qui sont de réelles sources de dysfonctionnements sociaux -dysfonctionnements dont certains d'entre vous ont pu mesurer les graves conséquences- ou bien de situations dans lesquelles certains propriétaires modestes éprouvent des difficultés à assumer leurs charges et cet engagement revêt donc pour notre société un caractère essentiel. Je n'éluderai pas non plus les questions liées à l'environnement et notre collègue, Béatrice Vessiller, notamment au titre de la rénovation thermique du bâti et de la lutte contre la précarité énergétique, agit dans ce sens.

Nous proposons donc, par cette délibération, de poursuivre notre action en partenariat avec l'Etat, l'ANAH et tous les professionnels de l'immobilier que nous avons réussi à engager dans nos programmes d'intérêt général.

Nous avons besoin non seulement d'accompagner financièrement certains propriétaires dans le financement de leurs travaux mais avant tout, il faut aussi pouvoir les toucher pour faire en sorte que ces actions puissent s'engager car nous avons pu souvent constater que la propriété d'un bien et sa gestion dans le temps, cela n'est pas aussi simple que cela. Quel élu parmi nous ignorerait que les relations entre copropriétaires ne sont pas simples du tout et qu'obtenir un accord sur des travaux indispensables demande parfois de longs mois voire des années du fait d'un seul copropriétaire réticent ? Il faut un relais humain et un accompagnement important pour sensibiliser les propriétaires à cet enjeu que représente la saine gestion de leur patrimoine.

Il faut aussi bien reconnaître que les dispositifs sont très complexes et que les citoyens sont seuls face à certaines démarches et renoncent, de ce fait, car ils sont complètement dépassés. C'est pourquoi nous avons besoin d'un réseau associatif, avec un maillage important qui permette de recueillir toutes les interrogations de nos concitoyens et de les informer au mieux des possibilités qu'offrent nos dispositifs d'accompagnement et de financement, de les accompagner jusqu'au bout de leur projet.

Nous avons donc avec l'Etat des objectifs ambitieux et nous souhaitons donner toutes nos chances de réussites.

Le financement des associations -et vous le noterez- est en baisse de 6 % mais nous intégrons une action nouvelle d'expérimentation qui nous paraît indispensable pour mieux améliorer notre action : une approche individualisée pour accompagner au mieux nos concitoyens. Et, comme vous pouvez le voir, tout cela s'insère dans un cadre plus global relatif à notre politique d'habitat et du logement qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Simplement un mot pour dire que je suis d'accord avec monsieur Pillon sur le fait que dans l'avenir, plutôt que de baisser de manière uniforme de 6 %, il faudra peut-être essayer de mutualiser et de faire travailler ensemble.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2017-1970 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Volet habitat du plan climat - Plateforme ECORENO'V - Subventions en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et immeubles d'habitation - Modification du règlement des aides - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1970. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, chers collègues, cette délibération porte sur notre politique ECORENO'V et vise à ajuster le règlement de nos aides car, après 18 mois de fonctionnement, il nous a semblé nécessaire de préciser différents points, notamment :

- permettre que les copropriétés qui comptent des logements sociaux et gérés par des bailleurs sociaux soient éligibles à nos aides,
- répartir nos aides aux tantièmes dans les copropriétés,
- favoriser la prise en compte du raccordement aux réseaux de chauffage urbain,
- obliger les projets qui ont des modifications de façade importantes à être conçus par un architecte maître d'œuvre pour favoriser la qualité des projets,
- et, enfin, pour les copropriétés ayant une façade visible de la voie publique, les obliger à afficher un support de communication ECORENO'V.

Ces modifications, comme vous le voyez, amélioreront notre dispositif qui devrait permettre à de nouvelles opérations de s'engager. Nous avons un bilan de 1 200 logements privés financés fin 2016 et plus de 300 logements sociaux. Aujourd'hui, en mai 2017, nous en sommes maintenant à 1 600 logements privés.

La commission a donné un avis favorable, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président LLUNG : Vous m'excuserez, monsieur le Ministre, de n'avoir pas trouvé de sujet d'importance nationale pour parler à partir de cette délibération ECORENO'V mais vous conviendrez avec moi, monsieur le Président et mes chers collègues, qu'à partir d'une délibération, certes courte mais tout de même intéressante, nous participons à la construction de nos politiques publiques.

Nous voulions revenir non pas sur les grandes orientations que nous avons déjà débattues, que nous soutenons et que nous avons soutenues au moment de l'instauration de ce dispositif en 2015, mais plutôt sur des points particuliers, simples, que nous voudrions souligner dans le groupe La Métropole autrement.

Le bilan, bien sûr, peut paraître modeste : quelques milliers de logements au regard des bâtiments collectifs qui composent notre Métropole et qui représentent 39 % du parc tout de même, lorsqu'ils sont d'avant 1975, c'est-à-dire le patrimoine qui est le plus énergétivore, en tout cas qui consomme beaucoup d'énergie, beaucoup trop d'énergie et, pour autant -ainsi que d'ailleurs Michel Le Faou en a fait la remarque tout à l'heure sous un autre angle-, ces dispositifs sont particulièrement importants parce qu'ils sont des vrais déclencheurs de la décision dans les copropriétés. Lorsqu'on sait comment cela se passe, lorsqu'un copropriétaire ne peut pas suivre, pas uniquement ne le souhaite pas mais ne peut pas suivre, pour des raisons d'investissements par exemple, ces aides sont parfois décisives ; donc il faut les poursuivre.

Et c'est d'autant plus important que le contexte, par ailleurs, a changé ; les Maires, ici, les adjoints au logement ou à l'urbanisme le savent : les injonctions de rénovation de façades sont donc des injonctions et un décret de mai 2016 a considérablement changé l'impact de ces injonctions puisque, depuis le début de l'année, chaque fois qu'il y a rénovation de façade, il y a aussi obligation de rénovation thermique par l'extérieur. Je le dis non pas de manière théorique mais de manière très concrète puisque cette injonction, qui au départ génère pour un copropriétaire une dépense moyenne de 6 200 €, 6 300 € à peu près par logement, passe subitement à 20 000 € par logement ou à 30 000 €, ou à plus de 30 000 € d'ailleurs s'il s'agit d'un niveau BBC.

Donc ces injonctions créent une véritable difficulté de pouvoir d'achat et si nous avons une recommandation à faire -en tout cas, c'est un souhait- pour une évolution future de ce dispositif, ce serait justement d'étudier l'impact sur les revenus des ménages, en tout cas sur les ménages qui composent le parc privé, parce que le niveau de revenus n'est pas toujours très élevé.

A Villeurbanne, nous avons voté des aides complémentaires qui viennent abonder le dispositif métropolitain, celui de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et celui du crédit d'impôts. A cette occasion, nous nous sommes aperçus que les ménages intermédiaires ne sont pas des gens très riches : ce sont des gens qui ont un peu trop pour ne pas bénéficier des aides et trop peu pour pouvoir investir convenablement et cela représente un revenu d'à peu près 2 500 € à 3 300 € pour une unité de consommation, c'est-à-dire deux personnes au moins ; donc ce n'est pas la fortune !

Ces ménages intermédiaires sont souvent mal aidés par nos collectivités, puisque nous raisonnons par logement. Alors, la piste de travail, notre souhait, notre proposition, ce serait que précisément, pour la suite, nous étudions plus particulièrement cette composition pour éventuellement -si c'était pertinent- faire varier nos aides en fonction de ces niveaux de revenus réels.

Le groupe La Métropole autrement votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2017-1923 - déplacements et voirie - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1923. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, chers collègues, vous savez que la Communauté urbaine de Lyon a conclu avec la société LEONORD un contrat de partenariat en vue de la conception, la réalisation et du financement des travaux de mise en sécurité du boulevard périphérique nord de Lyon et également pour sa gestion.

Il est apparu aujourd'hui opportun aux deux parties d'apporter un certain nombre de modifications à ce contrat. Ces modifications font l'objet d'un avenant portant sur trois thèmes : l'optimisation des fermetures de l'ouvrage en vue de réduire la gêne aux usagers, l'adaptation du programme de travaux ainsi qu'un certain nombre de

modifications de services à l'usager. J'ajoute que le solde financier de l'avenant qui vous est proposé est de 2 662,07 € HT, valeur juin 2014, en faveur de la Métropole.

Il vous est proposé d'approuver cet avenant et d'autoriser monsieur le Président à le signer.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Une explication de vote pour dire que, conformément aux votes précédents, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, conformément à nos votes précédents, le groupe Europe Ecologie-Les Verts s'abstiendra sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je le mets aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2017-1924 - déplacements et voirie - Transport des élèves domiciliés sur le territoire de la Métropole de Lyon et sortant de celui-ci pour rejoindre leurs établissements scolaires - Versement d'une contribution financière au SYTRAL - Année scolaire 2016/2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1924. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Je vais essayer de parler sans micro... Non, c'est bon ! Merci, monsieur le Ministre, monsieur le Président. Donc avis favorable de la commission pour ce dossier, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère POULAIN : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, chers collègues, les lignes scolaires Junior Direct transportent les élèves de leurs lieux d'habitation à leurs établissements scolaires, collèges ou lycées de secteur.

La convention qui lie la Métropole au SYTRAL concerne le transport sur ces lignes scolaires particulières des élèves externes ou demi-pensionnaires du secondaire, domiciliés dans la Métropole et à destination des établissements scolaires publics ou privés sous contrat hors du territoire métropolitain.

En préambule, je souhaite signifier l'approbation de notre groupe quant à cette délibération et à son fondement.

Cependant, je souhaite attirer votre attention sur les problèmes que nous pouvons rencontrer dans certaines de nos communes. En effet, tous les élèves domiciliés et étudiants dans le périmètre de la Métropole ne bénéficient pas d'un service équivalent.

Le lycée public Rosa Parks a ouvert il y a une dizaine d'années. Depuis de nombreuses années, les élèves habitants de Fontaines Saint Martin et de Cailloux sur Fontaines, du lycée public Rosa Parks de Neuville sur Saône, ne bénéficiaient pas de ligne Junior Direct adaptée aux horaires de sorties pour le retour à leur domicile. Nos demandes insistantes pour instaurer un passage de Junior Direct pour un retour à 18 heures ont porté néanmoins leurs fruits.

Parallèlement, les élèves du lycée privé Notre-Dame de Bellegarde à Neuville sur Saône bénéficient d'une dizaine de passages sur la ligne Junior Direct à 16 heures 45, puis à 18 heures.

Paradoxe : ce circuit pourrait être étendu jusqu'à la limite du lycée Rosa Parks, étant sur la quasi même ligne car les lignes Junior Direct qui assurent l'aller et le retour de et vers le lycée Rosa Parks sont celles qui assuraient les dessertes de l'établissement de Bellegarde avant l'ouverture du lycée Rosa Parks, la distance entre les deux lycées n'étant que de 1,5 kilomètre, d'autant que, pour le retour depuis Neuville sur Saône vers les communes de Cailloux sur Fontaines et Fontaines Saint Martin, les élèves ne peuvent se rabattre sur les transports en commun dits classiques.

En effet, la ligne 77 entre Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin et Cailloux sur Fontaines présente des fréquences très restreintes. Des élèves d'autres communes comme ceux de Collonges au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or et Saint Cyr au Mont d'Or connaissent également des difficultés de desserte des établissements fréquentés par les élèves issus de leurs communes. Ces élèves ne bénéficient pas de desserte à proximité de leurs établissements à Lyon, notamment Les Chartreux, établissement pourtant sous contrat. Les Communes ont dû se substituer au SYTRAL pour mettre en place une navette spécifique. Un nombre important d'élèves est concerné. Aussi les Communes ont-elles sollicité la mise en place d'un circuit de ramassage scolaire dont l'équilibre financier peut être assuré, garantissant le service auquel ces élèves ont droit.

Actuellement à l'étude, nous souhaitons que notre demande soit entendue pour que l'ensemble des élèves de la Métropole puisse disposer d'un traitement le plus équitable possible.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous rappelle, sur ce sujet important, qu'un amendement que je qualifierai de "furtif" a fait en sorte que la Métropole de Lyon perde sur ces dossiers 25 % de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) qui évidemment sont retransmis mais avec une différence qui, pour la Métropole, se chiffre à 7 M€; donc un amendement furtif. Nous essaierons de déposer un texte de loi clair de manière à reprendre ce que nous avons perdu une petite matinée ou une petite soirée de décembre et donc de faire en sorte que nous puissions traiter à nouveau le type de problème exposé.

Voilà donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2017-1925 - déplacements et voirie - Expérimentation d'un dispositif de covoiturage dynamique pour l'accès à l'agglomération lyonnaise - Convention de projet collaboratif Fonds européen de développement régional (FEDER) - Demande de subvention FEDER auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1925. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Ministre, monsieur le Président et chers collègues, vous n'êtes pas sans connaître l'engagement appuyé de notre Métropole pour inciter nos Grand Lyonnais ainsi que les personnes en transit sur notre territoire à envisager leurs déplacements autrement.

La voiture individuelle reste pourtant un choix qui est encore très souvent privilégié, notamment pour des trajets pendulaires entre le domicile et le travail avec de surcroît un faible taux d'occupation par véhicule. En effet, ce sont encore aujourd'hui un peu plus de 53 % des déplacements qui se font en voiture. Cette situation, nous le savons, a des conséquences majeures en termes d'environnement et de congestion sur les axes routiers qui sont concernés. Nous comptons évidemment poursuivre nos efforts pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de réduire ce ratio à 35 % d'ici 2030.

Cependant, nous savons aussi que la saturation de l'offre de transport public, la difficulté de son renforcement en période de fortes contraintes sur les budgets publics et également la problématique de la desserte de certains secteurs qui sont peu denses en termes d'activités ou d'habitat nous conduisent à envisager en parallèle deux solutions multimodales ou de l'intermodalité des dispositifs qui améliorent le taux d'occupation des véhicules particuliers. C'était ainsi qu'était née l'idée de création d'un portail de covoiturage à l'échelle du Grand Lyon il y a déjà quelques années, un portail qui est un vrai succès avec près de 20 000 inscrits à ce jour, renforcé par l'aménagement de 54 aires pour le covoiturage.

Aujourd'hui, la généralisation de l'information en temps réel géolocalisée ouvre l'espace au développement de solutions de covoiturage dynamique et nous savons aussi que le besoin se situe sur une distance moyenne de l'ordre de 30 kilomètres.

Ce sont ces différents éléments qui nous conduisent à vous proposer cette expérimentation de covoiturage en temps réel pour les déplacements entre l'est de la Métropole de Lyon et la CAPI (Communauté d'agglomération Portes de l'Isère) sur l'axe autoroute A43, une expérimentation qui va associer une dizaine de partenaires publics et privés et qui sera en partie financée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et

des fonds FEDER (fonds européen de développement économique et régional). C'est l'objet de cette expérimentation qui va, dans un premier temps, évidemment calibrer le besoin et l'appétence des usagers pour cette solution ainsi que son articulation avec des solutions et des infrastructures existantes.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Ministre et chers collègues, ce projet soumis à délibération, financé -je le rappelle- en grande partie par l'ADEME et par une subvention du FEDER, est par bien des aspects remarquable.

Remarquable par ses enjeux puisqu'il s'agit de mettre à l'essai une solution répondant à une préconisation essentielle du plan de déplacements urbains, à savoir réduire l'autosolisme, réduire l'usage unipersonnel de l'automobile et donc développer l'usage partagé des véhicules, autrement dit développer des solutions de mobilité alternatives à l'usage de la voiture en solo. J'en profite ici, parce que je parlais du PDU (plan des déplacements urbains), pour vous rappeler que l'enquête publique sur ce plan des déplacements urbains est ouverte jusqu'au 15 juin et qu'au-delà des habituels registres qui sont dans les mairies et que peuvent remplir nos concitoyens, ils peuvent cette fois utiliser, via Internet, des méthodes plus rapides pour le faire.

Revenons-en aux enjeux : il s'agit -et cela a été dit- d'améliorer le taux d'occupation des véhicules sur ces axes à fort flux qui desservent les entrées "est" de notre agglomération et celles du territoire de la CAPI. Sur ces axes, le niveau de congestion en heure de pointe est élevé et la desserte en transports collectifs est effectivement, soit saturée, soit insuffisante, notamment dans les zones d'activités de ce secteur.

Le projet consiste donc à développer un service de covoiturage en temps réel sur ces axes. Il doit aboutir à la création de lignes de covoiturage par la combinaison de stations composées de bornes et de panneaux lumineux et d'une application mobile d'information des covoitureurs. Mais cette solution ne se restreint pas uniquement aux utilisateurs de ces applications ; elle mixe en effet :

- d'une part, des stations de covoiturage informant en bord de route les conducteurs des demandes de covoiturage, ce qui permet de capter 100 % du flux routier et non pas seulement les personnes connectées qui représentent sans doute 10 à 15 % réellement connectées qui savent se servir des applications de Smartphones,
- et, d'autre part, une application Smartphone de covoiturage qui permet d'informer en temps réel de la position et des heures d'arrivée aux points de pose et dépose des conducteurs et des passagers grâce à un calcul d'itinéraire en temps réel.

Cette forme de covoiturage est dite dynamique car elle doit permettre la mise en relation entre conducteurs et passagers dans un temps très court, quasi en temps réel.

Voilà toute l'expérimentation.

Et si l'offre rencontre son public, elle pourra être pérennisée et élargie à d'autres secteurs géographiques de l'aire urbaine lyonnaise. C'est bien le développement de ces solutions intelligentes et dynamiques qui nous permettra d'améliorer la mobilité et le droit à la mobilité sans recourir à des solutions que je qualifierai de bétonnées et de goudronnées, de solutions du passé qui, outre qu'elles ne sont pas très bonnes pour la santé publique, sont aussi très dispendieuses pour nos finances.

Remarquable projet encore par la diversité des acteurs qu'il met en synergie, que ce soient la Métropole de Lyon, la CAPI et aussi les jeunes sociétés Ecov et Instant System qui se sont associées pour ce projet d'expérimentation ; y participent aussi comme partenaires la CCEL (Communauté de communes de l'Est lyonnais), le SYTRAL -qu'il faut bien sûr nommer-, l'Association des industriels de la Région de Meyzieu, le Conseil départemental de l'Isère, entre autres.

Remarquable projet enfin puisqu'il entre aussi complètement en résonance -la délibération le rappelle- avec le dispositif Territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique, de quoi faire plaisir à au moins un de vos collègues, monsieur le Ministre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, monsieur le Ministre, les élus UDI voteront avec satisfaction ce rapport. En effet, comme nous le demandons depuis plus de quatre ans, la Métropole passe enfin à des sites Internet d'information, à des actions concrètes et opérationnelles, notamment dans le domaine du covoiturage dynamique.

Pour les élus UDI, le covoiturage peut être considéré comme un transport collectif individuel. Pour mémoire, aujourd'hui -comme l'a rappelé Pierre Hémon-, dans le cadre des déplacements domicile-travail, une voiture ne transporte en moyenne que 1,1 personne, c'est ce qu'on appelle l'autosolisme. Le covoiturage est aussi une réponse efficace aux problématiques des déplacements et de la mobilité pour les zones peu ou moins denses, ceci à un coût maîtrisé.

Nous sommes satisfaits du choix de l'axe CAPI-Lyon pour cette expérimentation ainsi que pour le choix d'un partenariat privé-public.

Nous nous étonnons cependant du montant de la subvention fléchée pour les deux partenaires privés : plus de 1 M€. Ceci d'autant plus que, selon nos informations, ce montant a significativement augmenté au cours des différentes versions du dossier.

Pour les élus UDI, ce projet doit être une première étape. Nous réaffirmons la nécessité de la création par la Métropole de Lyon d'un label covoitureur, un label qui donne accès à un bouquet de services : parkings, voies d'accès réservées.

Après cette phase d'expérimentation, nous souhaitons que ce projet puisse être étendu et développé au niveau, notamment, de l'axe A6-A7.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, avec cette délibération, nous finançons un projet de développement innovant du covoiturage sur l'A43 en direction de Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau.

Ce projet de 1,3 M€ est intégralement financé sur fonds publics, principalement FEDER (Fonds européen de développement économique régional), au profit principalement de deux entreprises privées innovantes nous dit-on et nous n'en doutons pas, même si nous nous interrogeons sur le modèle économique et l'impact de ces subventions sur l'activité de ces entreprises et leurs bénéfices futurs éventuels.

On peut espérer qu'une assistance numérique à la mise en relation rapide pour le covoiturage sera un facteur accélérateur de ce covoiturage sur des trajets automobiles fortement sous tension et pourrait constituer alors une réponse utile à la réduction du flux voitures et à la réduction des émissions carbonées par passager. La délibération a d'ailleurs raison de souligner l'importance de l'interface en rabattement vers les réseaux de transports collectifs car le covoiturage ira rarement jusqu'à la destination finale.

Cependant, nous voulons attirer l'attention sur une question souvent cachée mais finalement pas tant que cela puisque madame Dognin-Sauze l'a évoquée dans sa présentation : la concurrence entre le covoiturage et le transport public.

Bien évidemment, s'il n'y a pas de transport public, il n'y a pas de concurrence. Et c'est toute la question de notre plan de déplacements urbains et notamment des trajets domicile-travail de l'extérieur de la Métropole. Nous avons insisté sur l'insuffisance du PDU sur ce point et la nécessaire ambition du développement de liaisons par rail cadencées vers les principales agglomérations du pôle métropolitain, dont bien sûr les villes, concernées par ce dispositif.

On peut s'interroger : vaut-il mieux mettre 1 M€ d'argent public dans du covoiturage ou dans du RER ? La première réponse est bien sûr que 1 M€ est une petite part d'un projet de type RER et donc nous voterons cette délibération mais nous devons avoir conscience que l'augmentation du nombre de passagers par voiture, qui est le principal résultat du covoiturage, ne contribuera que peu aux objectifs environnementaux du PDU. C'est bien pour cela que nous avons regretté le manque d'ambition du PDU sur la part modale du transport en commun.

Pour ceux qui lisent mon blog, vous avez vu une comparaison –intéressante, je trouve- économique et environnementale d'un trajet Lyon-Paris en train et en BlaBlaCar. La conclusion est sans équivoque : les passagers BlaBlaCar paient en gros le prix d'un TGV Ouigo, le conducteur paie, lui, le prix d'un TGV normal et les deux émettent quarante fois plus de carbone qu'en train. Il n'y a, de fait, aucun avantage à développer le covoiturage sur ce trajet, sauf pour les opérateurs qui prennent au passage leur péage numérique qui s'ajoute au péage autoroutier.

C'est pourquoi nous demandons qu'un bilan économique détaillé de cette expérimentation soit présenté après la première année de fonctionnement. Et nous insistons notamment pour que ce bilan intègre un bilan carbone, qui devrait être systématique sur toute opération bénéficiant d'argent public pour comparer les solutions et orienter les décisions d'aides publiques. Car j'ai un doute peut-être de la baisse que l'autosolisme produira une baisse du nombre de véhicules ; il est possible aussi qu'elle accompagne une augmentation du nombre de passagers et du taux de remplissage des véhicules et pas du tout une baisse du nombre de véhicules. C'est-à-dire que nous

aurions financé sur fonds publics une opération qui aboutira à une augmentation de la tension sur l'axe et des émissions carbonées.

Et je regrette, mon cher collègue Hémon, d'avoir opposé du bétonnage, je suppose pour les transports publics, tout en se félicitant du goudronnage quand il s'agit de covoiturage ; c'est vraiment une erreur de texte.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc nous allons tous nous précipiter sur votre blog.

Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Ministre d'Etat, monsieur le Président, le groupe La Métropole autrement soutient cette expérimentation de covoiturage dans la cohérence de notre avis donné au plan de déplacements urbains en janvier dernier.

A cette occasion, nous avons souligné notre attachement à l'enjeu des nouvelles mobilités qui constituent une solution pertinente pour lutter contre la congestion automobile. Cette congestion constitue un problème majeur pour notre Métropole : c'est à la fois, en effet, un vecteur de dégradation de notre qualité de vie à cause de la pollution et du bruit qu'elle engendre et un vecteur de dégradation de l'attractivité par les lourdeurs et les retards qu'elle provoque dans l'activité économique.

Pour répondre à ce défi, il faut sortir d'une vision binaire qui pense uniquement voiture et transport collectif. Nous devons réfléchir en termes de multimodalité, c'est-à-dire en termes de bouquets d'offres de déplacements ; et c'est bien ce que propose cette expérimentation de covoiturage dynamique.

Deux autres raisons nous poussent à soutenir cette délibération.

La première est le partenariat qu'elle a enclenché entre acteurs privés et acteurs publics. Dans cette nouvelle économie qui arrive, la puissance publique évolue tout en gardant une place centrale, celle d'offrir les conditions optimales pour l'innovation. Cette délibération le montre bien : les financements publics, qu'ils soient européens, nationaux ou locaux, sont indispensables à l'émergence de nouvelles pratiques. Si les acteurs privés ont des idées, ils ont besoin du public pour les rendre concrètes, d'autant plus dans des secteurs encore neufs comme le covoiturage du quotidien car celui-ci n'a pas encore trouvé son modèle économique.

Aujourd'hui, les organisateurs de covoiturage ont du mal à atteindre une masse critique d'utilisateurs pour se développer. A ce jour, aucune application ne propose un service fiable assurant au passager de trouver un conducteur dans les minutes qui suivent l'heure à laquelle il décide de partir ; de la même manière, le trajet retour n'est pas toujours garanti. Dans cette situation, le rôle du service public reste donc primordial mais dans une place renouvelée où il offre un cadre à l'expérimentation, comme c'est le cas dans cette délibération. Connecter les gens, c'est donc bien l'enjeu de cette dernière.

Mais l'autre enjeu est bien aussi celui de connecter les territoires. Lors du débat sur le PDU, nous avons alerté sur la nécessité de réfléchir avec nos voisins comme la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère. De ce point de vue, je renouvelle ma remarque sur la pertinence de l'échelon du pôle métropolitain dans notre politique de déplacements. Cet enjeu d'articulation entre les territoires est indispensable pour la cohésion de notre société. Les dernières élections présidentielles ont montré la croissance du vote frontiste dans ces territoires périurbains. Cela doit nous amener à comprendre les raisons d'un tel vote et à répondre aux attentes de ces habitants, même s'ils ne résident pas dans notre territoire. S'ils n'y habitent pas, ils y travaillent pour certains. Près de 40 000 trajets quotidiens entre la Métropole et le nord Isère, je vous le rappelle. Ils participent de fait à la richesse produite par notre agglomération sans toujours bénéficier de ses retombées. De ce point de vue, un système performant de covoiturage est une solution parmi d'autres pour faciliter la connexion entre la Métropole et ces territoires.

Un dernier point avant de conclure : je suis en effet rassuré par un élément qui n'apparaît qu'en annexe mais qui est pourtant central, celui de la propriété des données générées par les usagers. Il apparaît clairement que la maîtrise et donc la propriété du Big Data est l'un des enjeux majeurs de l'avenir des villes. La puissance publique ne doit pas laisser aux acteurs privés, aussi séduisants soient-ils, cette maîtrise de nos faits et gestes quotidiens. Il s'agit bien d'une question d'intérêt général et la Métropole a bien fait de s'assurer de la propriété des données générées dans le cadre de cette expérimentation.

Je conclurai mon intervention par une interrogation : peut-être ai-je mal lu mais il me semble que la délibération manque de précision sur la question des stations de covoiturage. La réussite d'une telle expérimentation passe par la prise en compte des besoins de l'utilisateur : où récupérer des passagers ? Où attendre une voiture ? Pour que le système marche, il faut des aires de stationnement accessibles et sécurisées. De tels lieux existent parfois déjà dans l'agglomération ; je pense notamment au parking des Panettes à Meyzieu dont la sous-utilisation interroge, même s'il ne rentre pas dans le cadre de cette expérimentation. Ce sont là des questions centrales et nous aimerions avoir des éclaircissements à ce sujet.

Enfin, pour favoriser de telles démarches, nous pourrions réfléchir, déjà dans notre assemblée, à s'organiser pour faire du covoiturage lors de nos séances, lors de nos commissions, voire de nos représentations ; je pense, par exemple, aux pôles métropolitains quand ils ont lieu à Givors, à Saint Etienne ou ailleurs. Je sais que c'est symbolique mais la politique est aussi une affaire de symbole et d'exemplarité.

Le groupe La Métropole autrement votera cette délibération car nous pensons que c'est aux pouvoirs publics de favoriser la constitution d'un véritable système de covoiturage urbain, à travers notamment une institutionnalisation et une territorialisation du covoiturage. Cela passe par un ancrage physique dans les territoires, à travers notamment la création de stations et l'affirmation d'une logique multimodale.

Notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas refaire tout le déroulé autour des avantages du covoiturage, parfaitement fait par la rapporteuse, encore plus détaillé par monsieur Pierre Hémon et détaillé par les autres intervenants, mais revenir sur quelques points autour de ce dossier. Je résume juste le principe : un usager paie un ticket, le conducteur qui prend ce covoituré touche une partie du ticket. Ils se retrouvent autour de bornes connectées grâce à des applications Smartphone et de la signalétique le long des routes, très bien !

Cependant, nous craignons que les résultats de l'expérimentation soient limités. Je reviendrai un peu sur ce qu'a dit monsieur le futur potentiel Sénateur. En effet, le principe de covoiturage dynamique repose sur le fait que le covoituré laisse sa voiture à proximité de l'endroit où il monte avec le covoitreur.

Le rapport ainsi que les propos de sa rapporteuse en commission laissent entrevoir que la création de parkings sera à réfléchir en fonction des résultats de l'expérimentation. S'il n'est pas possible de laisser sa voiture, il est aisé de comprendre que l'expérimentation n'aura pas les meilleurs résultats possibles. Il est donc impératif que des solutions de stationnement, même avec un aménagement léger et temporaire, soient associées à cette expérimentation. Il est également prévu que des parkings-relais du SYTRAL soient proposés aux covoiturés. Si la solution est évidente pour les parkings qui ne sont pas pleins, comme P+R Pinel où il y a plus de 80 places non utilisées au quotidien, quid des parkings d'ores et déjà saturés ?

Il a été évoqué des accès préférentiels : on ne peut pas imaginer aujourd'hui qu'un automobiliste allant prendre les transports en commun ne puisse pas trouver de place parce que ces dernières sont réservées à des covoiturés. L'autre risque, c'est que l'usage des parkings-relais mette en concurrence les voitures et le transport en commun ; cela a été aussi évoqué donc je n'irai pas plus loin sur ce sujet. Il est tout de même facile de comprendre que, quand on va sur une station de transports en commun, c'est pour prendre des transports en commun et on pourrait se trouver dans la situation où deux personnes qui d'habitude prenaient le transport en commun se retrouvent l'une à laisser sa voiture pour être emmenée par l'autre et, finalement, amener plus de voiture en ville. C'est tout de même un non-sens de l'expérimentation.

Sur cette expérimentation, c'est la Métropole de Lyon qui est le chef de file mais pour la suite, et si ce système de covoiturage dynamique prend son envol comme attendu et espéré, il faudra sans doute passer par un chef de file ayant compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à l'échelle du bassin de mobilité qui, lui, est encore plus grand que le bassin de vie.

Voilà, mes chers collègues, les quelques points techniques qu'il nous semblait important de relever mais le montage financier pose question. Le rapport est ainsi ambigu en laissant croire que la majeure partie du financement est privée. Cependant, la Métropole reversera aux partenaires privés la subvention FEDER en finançant 80 % de leurs investissements : le partenaire 3 se verra reverser 538 019 €, le partenaire 4 : 344 140 €.

La convention de partenariat stipule que le ou les logiciels développés resteront la propriété exclusive des partenaires privés. Il n'est pas admissible que, suite à l'expérimentation, ces outils développés pour les opérateurs publics et financés avec de l'argent principalement public doivent être achetés par les collectivités suite à l'expérimentation.

De plus, la non-propriété des travaux de développement informatique ne permettra pas d'appliquer dans de bonnes conditions le code des marchés publics si, suite à l'expérimentation, nous avons la volonté de pérenniser le dispositif et le risque juridique n'est pas à écarter.

Avec ces éléments, il ne semble pas que cette convention rédigée en ces termes réponde aux intérêts de la collectivité. Notre groupe n'a aucun doute sur l'absolue certitude du bien-fondé de cette expérimentation de covoiturage dynamique mais, au regard des éléments financiers et surtout de propriété intellectuelle, ne peut pas voter favorablement pour ce rapport et se limitera à une abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Boudot (non-inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupe Les Républicains et apparentés ; M. Casola (non-inscrit).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2017-1926 - déplacements et voirie - Saint Priest - Chemin de Saint Bonnet de Mure - Création d'une liaison modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1926. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne la création d'une liaison modes doux sur le chemin de Saint Bonnet de Mure à Saint Priest. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, mes chers collègues, cela faisait vingt ans que les San-priots le réclamaient, vingt ans que les habitants espéraient l'aménagement d'un chemin qui permette de relier le quartier de la Fouillouse au centre-ville de Saint Priest autrement que par la voiture.

Lorsqu'en début de mandat, j'ai été interrogé sur les projets prioritaires que je souhaitais voir inscrire à la PPI de la Métropole, j'ai bien évidemment cité immédiatement ce fameux chemin de Saint Bonnet. J'ai été entendu et je ne puis que m'en réjouir.

Lorsque j'annonçais cette bonne nouvelle aux habitants, j'ai d'abord eu une réaction dubitative ; il faut les comprendre, on leur avait promis tant de choses depuis tellement d'années : "Monsieur le Maire, on veut le voir pour le croire !". Par la délibération que nous allons tous voter unanimement aujourd'hui, nous allons enfin répondre à leurs interrogations.

Cette décision n'est pas si anodine que cela, surtout pour nos Communes de l'est lyonnais. Elle participe d'un nouvel élan d'esprit que je souhaite pour ma ville, un cadre urbain apaisé dans lequel l'harmonie puisse régner entre les secteurs à fort développement résidentiel, les zones d'activités économiques et les secteurs ruraux.

Pour cela, un des moyens est la réalisation de continuités piétonnes lisibles et agréables mais aussi la création d'itinéraires cyclables continus et sécurisés. La Commune de Saint Priest possède l'un des territoires les plus étendus de notre Métropole et cette harmonie que je recherche -que nous recherchons tous, je l'espère- doit donner lieu à une réflexion et à des actions de plus en plus soutenues en matière de transports, de transports apaisés pourrais-je ajouter.

Les orientations inscrites au PDU sont à ce jour insuffisantes. Les liaisons douces inter-quartiers ne sont pas encore assez développées. Je pense notamment aux liaisons entre le centre-ville et le nouveau quartier en plein développement, la gare et les zones d'activités économiques mais ce n'est pas le seul enjeu. Nos pistes cyclables mériteraient aussi un vrai rafraîchissement.

Avec nos communes en pleine mutation, nous devons réagir, et vite, plus vite que nous le faisons aujourd'hui. Puisque nous ne pouvons pas bénéficier du Vélo'v, nous avons décidé de créer notre propre système et je serais heureux de vous inviter dans les mois qui viennent à notre Maison san-priote du vélo. De la même manière, nous créerons dès que cela est possible des sentes piétonnes dans la ville afin de relier nos quartiers ; nous en sommes à trois depuis deux ans et cela n'est pas fini.

Ces politiques ont un prix et je suis heureux que, pour ce chemin de Saint Bonnet, la Métropole se soit mise en ordre de marche. Je souhaite qu'elle continue sur cette lancée et que de nouveaux projets aboutissent dans le futur mais sans prendre vingt ans cette fois.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous remercie de votre invitation et, étant donné le nombre de projets que la Métropole de Lyon a développés à Saint Priest, je ne doute pas que les invitations pour les réalisations seront nombreuses. Merci d'avance.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-1929 - déplacements et voirie - Marché à bons de commande relatif aux contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Métropole de Lyon - Extension de périmètre A6/A7 - Lot n° 4 : direction de la voirie - Autorisation de signer un avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1930 - déplacements et voirie - Maintenance des équipements des tunnels de la Métropole de Lyon et travaux de gros entretien, renouvellement et déploiement (GERD) des équipements de sécurité pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole de Lyon - Extension de périmètre A6/A7 - Autorisation de signer deux avenants aux marchés/accord-cadre à bons de commande - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1931 - déplacements et voirie - Marché à bons de commande relatif aux interventions de sécurité et de viabilité pour les tunnels en régie de la Métropole de Lyon - Extension de périmètre A6/A7 - Autorisation de signer un avenant n° 2 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1929 à 2017-1931. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, mes chers collègues, je vais, si vous le voulez bien, présenter ensemble ces trois délibérations qui ont le même objet.

Comme chacun le sait, le déclassement de la catégorie des autoroutes des sections d'A6 et A7, entre Limonest au nord, au niveau de l'échangeur de La Garde et Pierre Bénite au sud, au niveau de l'échangeur A450, et leur reclassement dans le domaine public routier national ont été actés par décret du 27 décembre 2016.

L'arrêté préfectoral relatif au transfert de cette section dans le domaine public routier de la Métropole de Lyon a été signé le 17 février 2017 par le Préfet du Rhône et cette opération prendra effet le 1^{er} novembre 2017.

A la suite de ce reclassement, un avenant d'extension de périmètre géographique doit être conclu pour le marché relatif au contrôle périodique et réglementaire des machines, équipements et installations de la Métropole de Lyon, lot n° 4. Cet avenant est sans incidence financière sur les montants minimum et maximum dudit marché.

Il en est de même pour le marché à bons de commande relatif à la maintenance des équipements des tunnels et pour le marché à bons de commande relatif aux travaux de gros entretien, renouvellement et déploiement des équipements de sécurité pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole.

Par ailleurs, pour le marché de maintenance des équipements des tunnels de la Métropole, l'avenant intègre également les voies rapides RD 301, c'est-à-dire le boulevard urbain sud, RD 302 c'est-à-dire le contournement sud de Meyzieu, RD 383 c'est-à-dire le boulevard Laurent Bonneval et l'échangeur n° 7 de la rocade est dont la gestion relève de nos compétences.

Ces avenants sont également sans incidence financière sur les montants minimum et maximum.

Enfin, il en est de même pour le marché à bons de commande ayant pour objet les prestations de sécurité et de viabilité des tunnels gérés en régie par la Métropole de Lyon et son avenant n° 1.

Par ailleurs, en ce qui concerne ce dernier marché, qui est également sans incidence financière sur les montants minimum et maximum, des prix nouveaux sont prévus.

De plus, pour mettre en œuvre l'orientation de la Métropole consistant à effectuer en régie les interventions de patrouille sur l'autoroute A6-A7 fin 2018, la durée initiale du marché est prolongée jusqu'au 31 décembre 2018. Ce délai est nécessaire à la Métropole pour définir et mettre en place l'organisation de l'exploitation des ouvrages.

Enfin, le présent avenant intègre également les voies rapides que j'ai citées à l'avenant précédent.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues. Je vous propose d'approuver l'ensemble de ces 4 avenants et d'autoriser notre Président à les signer.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, monsieur Da Passano. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, ces trois délibérations sont les premières consécutives au déclassement de l'A6-A7 et la prise en charge par la Métropole de ce qui ne sera plus une autoroute urbaine ni un bouchon, paraît-il, mais nous verrons cela plus tard.

Les trois délibérations précisent bien entendu que ces avenants sont sans incidence financière sur les montants minimum et maximum du marché. Cependant, nous comprenons bien qu'ils ne sont pas sans incidence sur les dépenses réelles liées à ces marchés.

Ce n'est certainement pas le dossier le plus compliqué faisant suite au déclassement mais, justement, il nous semble qu'il devrait tout de suite s'inscrire dans une démarche globale qui donne une réelle visibilité sur les coûts qui sont ou seront engagés par la Métropole.

Nous avons exprimé nos inquiétudes sur les effets reports de ce déclassement, report de circulations bien sûr mais aussi reports budgétaires des projets de PPI qui seraient moins prioritaires que les conséquences du déclassement.

Nous demandons donc que ce déclassement fasse l'objet d'une opération globale suivie en tant que telle dans la PPI et permettant de comparer les recettes promises par l'Etat évoquées tout à l'heure dans une autre délibération et les dépenses réelles.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Merci, monsieur le Ministre d'Etat. Monsieur le Président, la présentation de ces délibérations techniques nous donne l'occasion d'intervenir sur le déclassement des autoroutes A6-A7.

Si les modalités pratiques ont l'air d'avancer, il n'en est pas de même avec la concertation et le travail avec les élus des territoires qui, lui, avance moins. Enfin, je devrais préciser avec certains élus du territoire car tous ne sont manifestement pas logés à la même enseigne.

Certains élus ont bien été reçus mais pas ceux de ma Commune d'Ecully. Vous allez certainement pouvoir m'expliquer pourquoi dans votre réponse. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir fait de nombreuses demandes de collaboration depuis le vote favorable au déclassement. Ainsi, une demande de visite en présence des services sur des travaux à prendre en compte : deux mois après, nous recevons une réponse qui nous ramène à la case départ.

Nous nous inquiétons car nous ne voudrions pas que cela puisse remettre en cause votre calendrier. Pourtant, c'est dans une volonté collaborative que nous nous inscrivons. Ainsi, il y a des précisions à apporter à la présentation.

A titre d'exemple, un parc-relais signalé sur les cartes présentées en Conférence territoriale des Maires comme en service a en fait déjà disparu pour laisser place prochainement à un immeuble.

De la même manière, à l'horizon 2030, vous espérez descendre à 50 000 véhicules par jour sur la portion lyonnaise. Mais, en amont du Valvert, on restera à 80 000 véhicules. Par conséquent, nous avons été informés que la création d'une piste cyclable était inenvisageable, tout comme la traversée de la voirie par des piétons ou la création d'intersections avec les voies urbaines. De fait, le boulevard urbain restera donc, au nord de Lyon, une voie rapide mais limitée à 70 kilomètres/heure.

Vous comprenez notre déception alors que vous nous aviez fait rêver, photos de présentation à l'appui sur lesquelles on voyait déambuler des gens heureux entre des arbres, des fleurs, des vélos et des marcheurs. Où est l'ambition initiale ? Faut-il croire que cette vision paradisiaque était limitée à la seule portion lyonnaise, à Confluence ? D'aucuns pourraient se méprendre et ne voir là qu'une action électorale ! En tout cas, à Ecully traversée de part en part par l'autoroute, on devra se contenter d'un trafic ralenti dans sa vitesse mais toujours congestionné et des transports en commun insuffisamment développés.

Cela interpelle sur l'ambition de notre Métropole de développer une vue d'ensemble du territoire. L'absence de concertation et le peu d'anticipation sur ce dossier explique certainement, en partie, les votes négatifs de certaines Communes sur le PDU (plan de déplacements urbains), et ce dans différents groupes.

Monsieur le Président, certains observateurs se plaisent à parler d'une nouvelle ère politique, d'une nouvelle gouvernance, d'un nouveau mode de pensée et d'action qui s'élabore au sommet de l'Etat. Pour ne pas les

décevoir, si vous pouviez l'appliquer aussi à la Métropole de Lyon dont vous êtes encore le Président, nous vous en serions reconnaissants.

Le Gouvernement a nommé un Ministre de la cohésion des territoires, c'est bien ! Aussi, pensez-vous que l'on puisse solliciter votre nouveau collègue pour qu'il nous explique comment garantir que l'égalité de traitement entre les territoires, prévue dans le pacte de cohérence métropolitain, soit effective ?

Et, pour finir, le SCOT (schéma de cohérence territoriale) prévoit, préalablement au déclassement des autoroutes A6-A7, la création du contournement ouest. Serait-il possible de profiter de cette nouvelle ère et de l'attachement d'un Ministre d'Etat à son territoire pour voir ce dossier avancer ? Les habitants de l'est de la Métropole comme ceux en amont de Lyon seraient ravis que vous réalisiez à Paris ce qui a été promis à Lyon.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous remercie de m'avoir salué comme Ministre d'Etat mais Ministre d'Etat ne veut pas dire Merlin l'enchanteur et donc évidemment, entre le moment où on décide et le moment où les belles photos dont vous parliez se réalisent, il faut tout de même quelque temps.

Donc je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2017-1939 - développement solidaire et action sociale - Fondation Hospices civils de Lyon - Adhésion - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Ait-Maten a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1939. Madame Ait-Maten, vous avez la parole.

M. le Conseiller CACHARD, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère AIT-MATEN, absente momentanément : En son absence, monsieur le Président, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants – Métropole pour tous.

Mme la Conseillère BURILLON : Monsieur le Président, monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaitais intervenir en séance pour rappeler les grands enjeux autour de la création de la Fondation Hospices civils de Lyon ainsi que l'importance que revêt l'adhésion de la Métropole à cette nouvelle structure, au regard notamment des compétences que notre collectivité exerce.

Cette Fondation, qui a pour mission d'accélérer le développement de projets innovants, est née de la volonté des Hospices civils de Lyon (HCL) et de quatre grands groupes d'entreprises de la région lyonnaise de créer une structure indépendante au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon.

L'objectif est ainsi de donner une plus grande visibilité aux projets portés par les équipes médicales des HCL et de dynamiser la collecte des dons pour permettre leur réalisation.

Ses actions interviennent dans trois domaines prioritaires et essentiels :

- le premier, l'amélioration de l'accueil et du confort des patients à l'hôpital pour apporter plus d'humanité à l'hôpital sur les conditions d'attente et d'hospitalisation, notamment pour les longs séjours. Sur ces questions, les attentes des usagers et du personnel hospitalier sont évidemment très fortes ;

- le deuxième, l'accompagnement des malades au-delà des traitements puisque, avec l'allongement de l'espérance de vie, certaines maladies parmi les plus graves tendent à se chroniciser et les malades doivent apprendre à vivre avec leur pathologie. N'oublions pas que la sérénité est essentielle à la guérison ;

- le troisième, enfin, le développement de la recherche et de l'innovation en santé. Les HCL mènent en effet des travaux de recherche sur toutes les thématiques majeures, notamment la cancérologie, l'hématologie, l'immunologie, la neurologie, les maladies rares mais certains de ces travaux ne bénéficient pas de financement public ou sont insuffisamment dotés. Le rôle de la Fondation est dès lors de permettre aux chercheurs de franchir des étapes décisives afin que de nouveaux espoirs thérapeutiques se concrétisent pour les malades et leurs proches.

Permettez-moi de détailler quelques-uns de ces projets pour bien mesurer leur utilité et leur importance.

Sur le volet amélioration de l'accueil et confort des patients, un projet concerne les urgences pédiatriques à hauteur de 176 000 €. Les enjeux sont importants dans ce domaine car le service des urgences pédiatriques de l'hôpital Femme-Mère-Enfant reçoit 81 000 enfants malades par an, soit 250 par jour. Cette affluence génère des temps d'attente parfois très longs car les enfants ne relevant pas des "urgences vraies" ne sont pas prioritaires ; une attente difficilement supportable pour les jeunes patients et leurs parents, ce qui peut perturber gravement les comportements et dégrader les relations entre usagers et personnels soignants des urgences pédiatriques.

Toujours sur cette thématique et pour ce qui concerne les unités de soins palliatifs, je pense à la réalisation de travaux qui permettront aux patients en fin de vie d'accéder à l'extérieur des bâtiments en toute saison avec l'aménagement, pour un coût de 50 000 €, d'une terrasse de toit attenante aux services de soins à l'hôpital Edouard Herriot et d'un patio au Centre hospitalier Lyon Sud.

Sur le volet accompagnement au-delà des traitements, je pourrais citer la construction pour 200 000 € d'un pavillon au cœur de l'hôpital Femme-Mère-Enfant permettant d'offrir aux équipes soignantes la possibilité d'intégrer systématiquement l'activité physique adaptée dans le parcours de soins des jeunes patients qui souffrent de maladies chroniques.

Nous le voyons bien, il s'agit de projets très concrets, les Hospices civils de Lyon dont l'ADN est d'offrir des soins de qualité à tous les patients, quels que soient leurs revenus ou leurs pathologies, ont besoin de nouveaux leviers et de ressources complémentaires pour être en capacité de les développer. De ce point de vue, la Fondation constitue un outil particulièrement pertinent.

Parce que la personne est au cœur des défis de la médecine de demain mais aussi parce que la santé est l'affaire de tous, ce sont bien l'ensemble des acteurs publics et privés qui doivent se mobiliser aux côtés de la Fondation Hospices civils de Lyon. Et la Métropole de Lyon, dont l'ambition est de conjuguer l'urbain et l'humain -pour reprendre votre formule, monsieur le Président-, y a bien sûr toute sa place.

Notre groupe votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CACHARD, en remplacement de Mme la Conseillère AIT-MATEN absente momentanément.

N° 2017-1940 - développement solidaire et action sociale - Actions concourant à l'information sur l'habitat, le logement et la gestion des demandes de logement social - Attribution de subventions à l'Association de gestion du fichier commun du Rhône (AFCR) et à l'Agence départementale métropolitaine d'information sur le logement (ADIL) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Gailliout a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1940. Madame Gailliout, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GAILLIOUT, rapporteur : Merci, monsieur le Ministre. Monsieur le Président, cette délibération porte sur l'attribution de subventions à l'Association de gestion du fichier commun du Rhône (AFCR) et à l'Agence départementale métropolitaine d'information sur le logement (ADIL) pour des actions concourant à l'information sur l'habitat, le logement et la gestion des demandes de logement social. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération prolonge le financement d'actions indispensables sur un domaine qui est devenu une compétence forte de la Métropole, compétence qu'elle doit donc assumer totalement.

L'introduction de cette délibération rappelle le contexte de ces actions, avec notamment le PLH (programme local de l'habitat) qui -nous l'espérons- nous sera soumis prochainement -j'espérais faire un signe à monsieur Michel

Le Faou mais j'attendrai qu'il revienne- mais aussi le plan partenarial de gestion de la demande, instrument essentiel de mise en œuvre de la compétence métropolitaine du logement. Nous avons eu une présentation globale en Conférence intercommunale du logement mais nous sommes inquiets de ne pas en savoir plus à ce jour : que les titres de chapitres et une présentation orale d'un travail préparatoire de ABC HLM dont nous n'avons toujours pas de version écrite ni de contenu précis. On pourrait parler d'une forme d'opacité qui entoure sa préparation.

Nous voulons donc affirmer fortement deux principes :

Premièrement, la loi nous demande de créer un service intégré d'accueil et d'information des demandeurs, avec l'engagement d'accueillir tout demandeur dans un délai de deux mois. La Métropole demande aux bailleurs de mettre en œuvre ce service dans une organisation à trois niveaux, avec des lieux d'information simple existants, des nouveaux lieux labellisés répondant à la demande de la loi et des services de gestion des situations difficiles portés, entre autres, par les CCAS (centres communaux d'action sociale).

Nous considérons que les futurs lieux labellisés doivent être portés et financés par la Métropole. Ils relèvent totalement de notre compétence et il est évident que leur mise en œuvre chez les bailleurs créerait une situation confuse pour les demandeurs entre droit à l'information, en tant que demandeur et relation avec le bailleur, en tant que locataire. Créer dans chaque territoire de la Métropole une ou deux Maisons de l'habitat métropolitaines -cela se fait dans d'autres Métropoles- naturellement associées aux Maisons de la Métropole existantes serait la bonne réponse.

Deuxièmement, les objectifs du PPGID (plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs) supposent une relation aux demandeurs renforcée. Le développement des outils numériques, loin de supprimer le besoin de travailleurs sociaux, ne fait que le renforcer. Car il ne s'agit évidemment pas, contrairement à ce qu'on peut entendre parfois, de transformer la gestion de la demande en une place de marché où chacun viendrait choisir son produit. La réalité dominante, pour longtemps -et que les demandeurs connaissent très bien-, c'est le déséquilibre énorme entre l'offre et la demande, autant quantitativement que qualitativement sur tous les critères d'attribution.

Il faut donc, sur cette compétence nouvelle, renforcée par des lois successives, se donner les moyens réels de l'action publique, autrement dit des postes de travailleurs sociaux dédiés au logement.*

Comme pour le fichier commun, un financement partagé, impliquant les bailleurs et les Communes, peut se concevoir mais dans la mesure où la Métropole assume pleinement sa compétence.

Concernant l'ADIL (Agence d'information sur le logement Département du Rhône-Métropole de Lyon), de la même manière, nous nous interrogeons sur le rythme de mise en œuvre de notre plan local d'aide aux personnes défavorisées, en tenant compte de l'instruction ministérielle du 22 mars dernier sur la prévention des expulsions. Où en sommes-nous de la charte pour la prévention de l'expulsion, de la CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) centrale, des CCAPEX communales avec des cellules techniques opérationnelles ? Une CCAPEX existait à Vénissieux ; le marché de service est -si je peux me permettre de le dire sous cette forme- en retard de renouvellement et la Commune assume seule son fonctionnement sur une compétence totalement métropolitaine.

L'ambition de cette instruction du 22 mars est de concentrer l'intervention des acteurs avant l'audience en justice pour réduire le nombre de décisions d'expulsions, favoriser au maximum le maintien dans les lieux avec apurement de la dette et créer les conditions d'un relogement décent quand c'est nécessaire. De ce point de vue, permettez-moi de redire à quel point le Maire de Vénissieux a bien raison de poursuivre sa démarche d'arrêtés anti-expulsions tant nous ne pouvons que constater à quel point nous sommes très loin, dans la pratique, du respect des objectifs de cette circulaire. Certains évoquent la mauvaise foi des expulsables pour justifier leur inaction mais la mauvaise foi des institutions, sur cette affaire, est terrible alors que le travail social tente d'écoper dans une barque qui fuit.

Nous votons bien évidemment ces deux subventions mais nous exprimons avec force l'urgence de décisions politiques nouvelles pour assumer complètement une compétence métropolitaine sur un des droits essentiels de nos concitoyens, le droit au logement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, M. André GACHET n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère GAILLIOUT.

N° 2017-1941 - développement solidaire et action sociale - Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) - Conventions 2017-2019 entre l'Agence régionale de la santé (ARS) et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1941. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération vise au renouvellement des conventions avec l'Agence régionale de santé pour les méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie plus connues sous l'acronyme MAIA.

Trois points sont à souligner : premièrement, notre collectivité porte directement ces quatre MAIA, jouant ainsi pleinement son rôle de chef de file de l'action sociale et notamment gérontologique. Souligner ensuite que ces conventions 2017-2019 nous permettent de recentrer ces quatre MAIA exclusivement sur le territoire métropolitain. Enfin, ces conventions renégociées avec l'Agence régionale de santé voient s'accroître les moyens alloués aux MAIA, à travers notamment le renforcement en moyens humains, pour coordonner plus encore l'intervention de l'ensemble des acteurs du secteur médico-social et travailler encore mieux dans l'intérêt des personnes âgées et de leurs familles.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2017-1947 - proximité, environnement et agriculture - Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL) - Retrait de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1947. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Ministre, monsieur le Président et chers collègues, ce dossier a reçu un avis favorable de la commission. Il concerne le retrait de la Métropole de Lyon du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL) pour permettre à la Commune de Marcy l'Etoile de payer le même prix que le reste de la Communauté urbaine. La même chose se passera en 2019 avec la Commune de Solaize qui paiera à ce moment-là aussi le même prix que le reste de la Communauté urbaine.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole du groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président BARRAL : Monsieur le Ministre, monsieur le Président et chers collègues, Marcy l'Etoile va enfin pouvoir bénéficier du prix de l'eau de la Métropole. Je me réjouis pour notre collègue Piégay qui attend cela depuis de nombreuses années.

Je ne peux pas en faire autant pour les abonnés à l'eau de ma commune. En effet, depuis 1990, Solaize ne bénéficie plus du tarif de l'eau du Grand Lyon. Aujourd'hui, je ne vous ferai pas part des péripéties rencontrées, des réunions, depuis 2001, à ce sujet, pour entrevoir une possible solution à l'horizon 2020 pour que Solaize bénéficie du prix de l'eau de la Métropole. Cette iniquité supportée par les abonnés de Solaize (entreprises, commerçants, artisans, particuliers, services publics) n'est pas acceptable et n'a que trop duré : 27 années à ce jour ! Elle représente chaque année qui passe près de 300 000 € de plus payés par les abonnés, 1,2 M€ d'ici 2020 ! Je parle bien sûr du chiffre en bas de la facture et non pas du prix de l'eau à la sortie du forage.

Aussi je souhaite ici que tout soit entrepris, mis en œuvre pour pallier à cette attente et faire en sorte que les administrés de Solaize, qui sont aussi des Métropolitains, aient un traitement équitable comme il se doit, dans les temps qui viennent, ne serait-ce qu'une solution transitoire.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons ces deux délibérations; demandées -nous dit-on- par les Maires concernés, mais avec deux commentaires.

Le premier un peu amusé : par cette délibération nous tentons de faire comme si le périmètre métropolitain avait un sens géographique. Il y a tout juste quatre ans, dans le cadre du débat local sur le projet de loi créant la Métropole, j'écrivais ce que cette délibération confirme : "Selon qu'on regarde les espaces naturels, le transport et la logistique ou le logement, le périmètre du "fait" métropolitain est différent. C'est vrai pour l'économie, les bassins filtrants, les réseaux bleus, l'eau. En quelque sorte, à chaque domaine et donc à chaque compétence un périmètre pertinent pour porter les questions collectives de la Métropole. Il n'existe aucun fait métropolitain naturel. Il existe des réalités géographiques, économiques et sociales, des réalités d'interconnexions entre des territoires variés, à une échelle qui dépasse largement le périmètre de la Communauté urbaine." -fin de citation-.

De fait, nous devons prendre acte que la géographie de l'eau ne correspond pas au périmètre de la Métropole administrative et qu'il serait stupide de chercher à raccorder les Communes de la vallée de l'Ozon au réseau d'eau lyonnais ou de nier la réalité des réseaux du sud-ouest lyonnais. Ces syndicats intercommunaux gèrent des réseaux qui correspondent à des réalités géographiques et historiques. Mais la Métropole a été pensée comme "une et indivisible", si je peux me permettre de paraphraser une caractéristique de la République que les réformes institutionnelles dites "de décentralisation" mettent à mal. Il faut donc absolument que les habitants des Communes concernées soient rattachés administrativement à l'eau de Lyon. Bref, il paraît que le pacte de cohérence métropolitain devait permettre d'organiser la coopération entre Communes et Métropole mais ici on ne connaît qu'une règle, qu'une tête, celle de la Métropole.

Le deuxième commentaire porte sur les coûts parce que nous avons, dans cette délibération, des éléments juridiques mais aucun élément économique. Pour le SIAVO (Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon), on attend un audit technique et financier. Pour l'Ozon, on sait qu'une nouvelle DSP va sans doute permettre de baisser les tarifs mais il y a alors deux solutions : soit ces tarifs rejoignent les tarifs métropolitains et les habitants ne gagneront alors rien de plus en étant rattachés administrativement à l'eau métropolitaine ; par contre, merci la complexité de suivi des coûts et la difficulté de la transparence et de l'équité de répartition. Ou bien les tarifs restent supérieurs et alors il y aura bien un surcoût payé par la Métropole. Le minimum aurait été d'en proposer une évaluation selon différentes hypothèses de tarifs de la future DSP.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Millet, je pense que vous n'avez pas totalement suivi le débat parce que ce que demandaient les Maires c'était justement de pouvoir sortir du syndicat, ce qui a été fait pour Marcy l'Étoile. Je peux dire à monsieur Barral que la Préfecture du Rhône va jeter un œil à vos demandes.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, il convient de lire :

"La Métropole de Lyon dispose de la compétence en matière de production et de distribution d'eau potable. Elle l'exerce directement sur l'ensemble de son territoire à l'exception de la Commune de Marcy l'Étoile pour laquelle elle demeure membre du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL). Le SIDESOL met en œuvre sa compétence via un contrat de délégation de service public (DSP).

Par délibération du Conseil n° 2012-3377 du 12 novembre 2012, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le cadre stratégique de la nouvelle politique publique de l'eau qui indique que pour que tous les abonnés de la Communauté urbaine bénéficient des mêmes conditions tarifaires pour ce service public, la Communauté urbaine s'engage à mettre en place un dispositif permettant un alignement des tarifs avec le SIDESOL pour la Commune de Marcy l'Étoile.

En l'état actuel, la Métropole ne peut pas atteindre l'objectif d'alignement des tarifs de l'eau tel qu'il est assigné par la délibération susvisée : seule la reprise de l'exercice de la compétence rend possible l'alignement des tarifs. Or, pour reprendre sa compétence, la Métropole doit se retirer du SIDESOL pour la Commune de Marcy l'Étoile.

Il est ainsi proposé d'approuver la demande de retrait de la Métropole du SIDESOL à compter du 1^{er} janvier 2018 dans la mesure où le contrat de DSP le liant à son exploitant s'achève à la fin d'année 2017."

au lieu de :

"La Métropole de Lyon dispose de la compétence en matière de production et de distribution d'eau potable. Elle l'exerce directement sur l'ensemble de son territoire à l'exception de la Commune de Marcy l'Étoile pour laquelle elle demeure membre du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL). Le SIDESOL met en œuvre sa compétence via un contrat de délégation de service public (DSP).

Par délibération du Conseil n° 2012-3377 du 12 novembre 2012, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le cadre stratégique de la nouvelle politique publique de l'eau qui indique que : "*afin que tous les abonnés de la*

Communauté urbaine bénéficiant des mêmes conditions tarifaires pour ce service public, la Communauté urbaine s'engage à mettre en place un dispositif permettant un alignement des tarifs avec le SIDESOL pour la Commune de Marcy l'Étoile".

En l'état actuel, la Métropole ne peut pas atteindre l'objectif d'alignement des tarifs de l'eau tel qu'il est assigné par la délibération susvisée : seule la reprise de l'exercice de la compétence rend possible l'alignement des tarifs. Or, pour reprendre sa compétence, la Métropole doit se retirer du SIDESOL pour la Commune de Marcy l'Étoile.

Il est ainsi proposé d'approuver la demande de retrait de la Métropole du SIDESOL à compter du 1^{er} janvier 2018 dans la mesure où le contrat de DSP le liant à son exploitant s'achève à la fin d'année 2017."

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-1949 - proximité, environnement et agriculture - Givors - Délégation de service public pour l'exploitation du service public de production et de distribution de chaleur urbain - Désignation du délégataire - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1950 - proximité, environnement et agriculture - Vaulx en Velin - Réseau de chauffage urbain de Vaulx en Velin - Avenant n° 17 au contrat de délégation de service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1949. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, je prends trois minutes pour vous présenter cette délibération qui engage l'avenir du réseau de chaleur de Givors pour les vingt-cinq prochaines années.

Quelques mots sur la procédure : nous avons eu cinq candidatures ; vous voyez, monsieur Cochet, cette fois-ci on a fait carton plein. A l'issue des analyses des offres, la Commission permanente de DSP a proposé les négociations avec trois candidats : le groupe IDEX, Engie Energies Services et Dalkia. J'ai conduit ces négociations avec mon collègue Thierry Pouzol que je remercie très chaleureusement et, au terme de ces négociations, nous vous proposons de retenir le groupe IDEX qui obtient la meilleure note globale avec une offre jugée très satisfaisante pour les cinq raisons suivantes.

La première raison, c'est l'offre qui propose les meilleurs tarifs pour les usagers. C'était l'objectif prioritaire de cette négociation puisque le réseau de Givors est, à ce jour, le réseau le plus cher des réseaux de la Métropole. Ainsi, dès le 1^{er} juillet 2017, les usagers bénéficieront d'un taux de TVA réduit, soit une baisse immédiate de 15 % de leur facture puis, fin 2020, ils bénéficieront d'une nouvelle baisse suite à la mise en service de l'unité de production biomasse. Ainsi, sur la durée du contrat, la baisse moyenne de leur facture sera de l'ordre de 25 % hors subventions, cette baisse pouvant aller jusqu'à 34 % avec les subventions du fonds chaleur.

La deuxième raison, IDEX est le candidat qui propose le développement du réseau sur la ville de Givors le plus ambitieux avec un plan de développement tout à fait robuste. Les 8,1 M€ d'investissements prévus permettront, en gros, de doubler le linéaire du réseau et le nombre d'équivalents-logements raccordés.

Troisièmement, IDEX s'engage sur un taux d'énergie renouvelable tout à fait satisfaisant. Il s'agissait là également d'un enjeu essentiel puisque le réseau de Givors est le seul réseau de la Métropole qui dépend aujourd'hui exclusivement des énergies fossiles. Le candidat s'engage sur un taux d'énergies renouvelables de 55 % dès le premier jour du contrat (1^{er} juillet) puis portera ce taux à 74 % dès la mise en service de la chaufferie biomasse fin 2020.

Quatrième raison, les propositions du candidat permettent une très bonne sécurisation des moyens de production et du réseau ainsi qu'une nette amélioration de la performance énergétique.

Enfin, IDEX répond parfaitement à nos attentes en matière d'innovation, avec notamment la condensation thermique sur les fumées de l'usine biomasse, le stockage de chaleur par hydro-accumulation, le préchauffage de l'eau chaude sanitaire et l'anticipation de développements ultérieurs tel que l'utilisation de la géothermie, du solaire thermique, voire de la récupération de chaleur fatale.

En résumé, chers collègues, une baisse des tarifs très significative pour les usagers, donc du pouvoir d'achat en plus pour tous les usagers et la sortie de la précarité énergétique pour certains d'entre eux, un développement ambitieux, un réseau vert, le plus vert de la Métropole, un réseau sécurisé et innovant, telles sont les principales raisons qui nous conduisent à vous proposer de désigner le groupe IDEX pour l'exploitation de ce réseau.

Avis très favorable de la commission et mes remerciements tout aussi chaleureux aux services qui nous ont accompagnés dans cette négociation.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1950. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de valider l'avenant n° 17 au contrat de délégation de service public, réseau de chauffage urbain de Vaulx en Velin. Le réseau de chauffage urbain de la Commune de Vaulx en Velin fait l'objet d'un contrat de délégation de service public en date du 9 novembre 1973 confié à Engie Energies Services. Le contrat de délégation de service public du chauffage urbain de Vaulx en Velin arrive à terme le 30 juin 2017.

Compte tenu des incertitudes exposées dans la délibération qui vous a été remise, il était objectivement impossible de définir des objectifs du service à moyen terme, notamment en termes de service et de travaux de mise en conformité et donc de lancer les procédures de mise en concurrence éventuelle dans les délais nécessaires. Il est ainsi proposé de prolonger le contrat de délégation de service public de deux ans. Au global, la facture de l'abonné baissera de 8,5 %, soit une économie annuelle de l'ordre de 65 € TTC pour un logement moyen et un hiver moyen. Par ailleurs, l'avenant prévoit le remplacement de certains indices dans les formules d'indexation suite à l'arrêt de leur parution.

Enfin, l'avenant annexe un protocole de fin de contrat au contrat délégation de service public. Ce protocole a pour objectif d'assurer la continuité du service lors du changement éventuel d'exploitant et de faciliter la prise en main des installations par le futur exploitant ; il formalise notamment les données à transmettre en fin de contrat ainsi que les plannings de remise de ces données.

Avis favorable de la commission, monsieur le Ministre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Sur ces rapports, j'ai une demande de temps de parole de Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Sur la première délibération, sur Givors, nous voulions simplement, avant de retirer notre intervention, remercier effectivement les services et le Vice-Président en charge pour cette réalisation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Excellent Vice-Président !

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, monsieur le Ministre, chers collègues, dans un récent passé, nous avons entendu certains de nos collègues douter de la pertinence du transfert de la compétence énergie en général et de la gestion des réseaux de chaleur en particulier des Communes vers la Métropole. La crainte qui s'était alors exprimée était la perte de contrôle par les élus municipaux des services publics qui s'exercent sur leur territoire, pour un gain qui paraissait peu évident.

Les deux délibérations qui nous sont soumises ce soir montrent que ce transfert et la création concomitante d'une mission énergie au sein de la Métropole -qui deviendra, nous l'espérons, une véritable direction- apporte une importante amélioration dans la gestion de ce service public qui, pour être industriel et commercial, n'en est pas moins un service public soumis aux règles et aux principes du service public : l'égalité d'accès au service public, la continuité, etc.

Cette amélioration porte sur trois points : un service rendu aux usagers de meilleure qualité et à un meilleur coût, une contribution importante à la transition écologique de notre territoire et, enfin, une contribution à une meilleure solidarité entre territoires urbains et territoires ruraux de proximité.

En premier lieu -cela a été souligné-, nous nous félicitons nous aussi des baisses importantes qui sont annoncées sur la facture des usagers : - 25 % voire - 35 % sur le réseau de Givors, - 8 % sur le réseau de Vaulx en Velin. Dans ces quartiers où les niveaux de revenus sont faibles, cette baisse n'a rien d'anecdotique.

Nous approuvons également l'interdiction faite au délégataire du réseau public de s'occuper également de la partie du réseau qui est à l'intérieur des immeubles. Cela empêchera les dérives que nous avons connues dans le passé, puisque les baisses de tarifs obtenues par la collectivité sur le réseau public étaient compensées par le délégataire par une hausse du coût de gestion du réseau privé et les usagers ne bénéficiaient pas des efforts de la collectivité.

Enfin, nous approuvons également dans le cas de Givors, comme nous l'avons fait pour le réseau Lyon-Villeurbanne-Bron, l'obligation faite à l'industriel délégataire de créer une société dédiée. Cela permettra une clarté comptable des relations entre la maison-mère et sa filiale dédiée.

En second lieu, le développement des chaufferies biomasse est une brique importante de notre stratégie énergie-climat et, plus globalement, une contribution importante pour la transition énergétique de notre agglomération.

L'augmentation du recours à la biomasse, concrètement la création de chaufferies alimentées par du bois pour les réseaux de chaleur et le chauffage collectif, est une nécessité pour atteindre nos objectifs d'augmentation de la proportion d'énergies renouvelables consommées sur notre territoire. C'est pourquoi nous approuvons la création d'une chaufferie bois pour le réseau de chaleur de Givors.

Nous allons passer de 70 MWh installés aujourd'hui à 120 MWh de puissance installée. Cela correspond à une baisse annuelle des émissions de gaz à effet de serre de 82 000 tonnes/équivalent CO₂. Pour donner un ordre de grandeur, c'est l'équivalent de 197 000 barils de pétrole ou encore de 300 millions de kilomètres parcourus en automobile.

Nous observons avec intérêt l'usage de biométhane dans le réseau de Givors. Nous pensons qu'il s'agit là d'une solution d'avenir, d'autant que nous disposons de potentiels de production locale de biométhane très importants : la méthanisation des déchets verts et agricoles d'abord, les boues des stations d'épuration d'autre part, notamment Saint Fons et Pierre Bénite mais aussi la production d'hydrogène recombinaison en méthane à partir d'électricité photovoltaïque ou éolienne aux heures où la production de photovoltaïque est plus importante que la demande et je ne voudrais pas oublier la méthanation, qui sera testée au sein de l'usine-laboratoire Gaya à Saint Fons qui devrait démarrer cette année, qui sera la première installation en France et qui va permettre de produire du biométhane à partir de bois et d'espèces végétales.

Nous pouvons et nous devons remplacer le gaz fossile par du gaz renouvelable et c'est un outil essentiel qui nous permet d'imaginer demain une Métropole 100 % énergies renouvelables.

Enfin, troisième et dernier point, la Métropole est souvent accusée de monopoliser la création de richesses et de creuser les inégalités avec les territoires limitrophes et ruraux. Soulignons au contraire que les critères de proximité que la Métropole a mis en œuvre dans ses différents appels d'offres pour la provenance du bois qui sera brûlé dans les chaudières permettra de créer des emplois dans les territoires de proximité.

Dans ce domaine comme dans celui de la production alimentaire, la consommation des habitants de la Métropole doit servir à créer des emplois dans les territoires ruraux de proximité. Cela nécessite aussi une structuration des filières qui ne dépend pas que de nous mais nous ferons notre part du boulot ; nous espérons que la Région notamment et les organisations professionnelles, d'autre part, feront le leur. Le réseau de chaleur alimenté par du bois de proximité est donc non seulement un outil de lutte contre la précarité énergétique mais également un outil de solidarité territoriale.

En conclusion, avec notre politique Ecorénov' et notre futur schéma directeur des énergies, les deux délibérations qui nous sont soumises participent de la transition énergétique de notre agglomération. Notre groupe les votera donc avec plaisir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ : Monsieur le Ministre, chers collègues, j'étais déjà intervenue au sein de cette assemblée lors des précédentes délibérations concernant les différents réseaux de chauffage urbain sur le territoire de la Métropole.

Toutes ces procédures s'inscrivent pleinement dans la stratégie de la collectivité en matière de performance énergétique, avec des objectifs précis comme la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Nous assistons ainsi à une véritable convergence de ces objectifs entre les différents réseaux de chauffage urbains du territoire et nous pouvons nous en féliciter. Le rôle d'autorité organisatrice de l'énergie de la Métropole se développe et se consolide.

Cette nouvelle délégation était indispensable car le contrat de Givors, datant de 1970, était le plus ancien des contrats métropolitains en matière de réseaux de chaleur. C'est aussi le contrat le moins performant de l'agglomération, à la fois sur le plan financier et environnemental, le seul réseau à ne pas disposer de moyen de production en énergie renouvelable ou de récupération.

Cette procédure était indispensable aussi parce qu'elle vient compléter le programme de renouvellement urbain lancé par l'ANRU dans le quartier des Vernes à Givors fin 2014. Le réseau de chaleur urbain de Givors devra être ainsi un outil pérenne et efficace et contribuer pleinement à la lutte contre la précarité énergétique des habitants et à améliorer la qualité environnementale du quartier.

Les ambitions du futur contrat de Givors s'articulent ainsi autour de trois priorités :

- une production énergétique responsable privilégiant des sources d'énergies renouvelables et récupérables avec atteinte d'un taux minimum de 65 % de la chaleur produite à partir de celles-ci,
- la maîtrise du coût du service à l'utilisateur avec un prix concurrentiel,
- l'amélioration de l'ensemble de l'efficacité du système technique avec une volonté de développement de technologies innovantes en matière de production d'énergie.

La délibération soumise au vote aujourd'hui précise tous ces objectifs que je viens de citer, qui sont clairement inscrits dans la future convention de la DSP de Givors qui sera signée, si vous l'approuvez, avec la société IDEX Territoires qui a présenté l'offre la plus performante.

L'efficacité énergétique et la maîtrise du prix des énergies sont très clairement des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et politiques et la Métropole se doit d'avoir une position politique forte en la matière. À ce titre, notre responsabilité d'élus est celle de mettre tout en œuvre pour faire en sorte que les réseaux de chaleur du territoire soient performants ou qu'ils le deviennent.

Nous devons être ainsi particulièrement vigilants pour sécuriser toute procédure de désignation de délégataires, à la fois sur le plan juridique et sur la qualité de l'offre et je remercie les services ainsi que monsieur CLAISSE pour l'attention portée à cette offre. C'est le cas aujourd'hui à Givors avec l'offre proposée par IDEX Territoires qui répond, point par point, aux objectifs que nous nous étions donnés lors du lancement de la procédure.

La même rigueur et exemplarité devra guider la future procédure qui sera lancée dans les années à venir à Vaulx en Velin, l'autre contrat historique de la Métropole datant de 1973 et dont l'avenant de prolongation temporaire est soumis également aujourd'hui au vote du Conseil.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteurs : M. le Vice-Président CLAISSE (n° 2017-1949) et Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ (n° 2017-1950).

N° 2017-1955 - proximité, environnement et agriculture - Villeurbanne - Station d'épuration de la Feyssine - Valorisation du biogaz - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président COLIN a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1955. Monsieur COLIN, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, chers collègues, le dossier numéro 2017-1955 concerne la valorisation du biogaz à la station d'épuration de la Feyssine qui a reçu un avis favorable de la commission. Elle produira l'équivalent de la consommation de 450 foyers chauffés au gaz, ce qui permettra de vendre la totalité de la production du biogaz à un tarif plus avantageux que celui auquel la Métropole le rachètera. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Ministre, monsieur le Président, chers collègues, en mai dernier, nous avons voté un budget de 2 M€ pour permettre de valoriser le biogaz produit dans la station de la Feyssine et qui, après un traitement des impuretés, pourra être réinjecté dans le réseau du gaz de ville et être vendu.

Vous nous demandez aujourd'hui un budget complémentaire de 900 000 € pour augmenter la quantité de biogaz produite car les études techniques ont montré un potentiel plus important que prévu. Nous sommes bien sûr favorables à cette amélioration du projet, d'autant que l'Agence de l'eau financera l'ensemble de ce projet à hauteur d'un million d'euros.

Ce projet est un bel exemple très concret d'économie circulaire où des déchets, en l'occurrence les boues d'épuration, deviennent des ressources que la Métropole vendra et pour lesquelles elle percevra des recettes, le tout avec un retour sur investissement très rapide.

Monsieur le Ministre, cher Président, vos collègues du Gouvernement, le Premier Ministre et le Ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, sont allés visiter la semaine dernière une installation de biogaz du Val de Marne. Votre agenda, déjà très chargé, ne vous a pas permis de les accompagner mais nous espérons que votre nouvelle proximité avec Nicolas Hulot vous conduira à soutenir l'accélération de notre Métropole dans sa conversion au biogaz, avec la création d'installations dans les stations d'épuration de Pierre Bénite et de Saint Fons et avec la méthanisation des déchets de nos gros producteurs, dont ceux de la restauration collective.

Nous voterons favorablement cette délibération et attendons tout votre soutien pour un développement massif de la méthanisation, monsieur le Ministre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, la station d'épuration de la Feysine, avec la valorisation d'une partie du biogaz qu'elle produit, participe à l'objectif des 3 fois 20 (réduction des gaz à effet de serre, recours aux énergies renouvelables et maîtrise des consommations d'énergie).

Les travaux engagés par cette délibération permettront de faire disparaître les dysfonctionnements observés depuis la création de cette station. En effet, le biométhane produit par la digestion des boues de station d'épuration doit subir une phase d'épuration avant de pouvoir être injecté sur un réseau de gaz.

Ils permettront aussi d'envoyer l'ensemble de la production sur le réseau de GRDF plutôt qu'une autoconsommation partielle par la station d'épuration, comme c'est le cas aujourd'hui, pour répondre aux obligations réglementaires limitant cette autoconsommation. En effet, cette limitation nous oblige aujourd'hui à brûler en torchère la moitié du biométhane produit ; pour le process interne, un achat de gaz est bien sûr prévu.

Par ailleurs, l'étude de conception met en évidence, outre la fiabilisation du système, une augmentation des recettes et un retour sur investissement très court que l'on peut saluer.

Quand on connaît l'intérêt de valoriser toute source d'énergie fatale, nous nous félicitons de ces mesures qui, si la production est minime aux yeux de GRDF (l'équivalent d'une consommation de 520 logements ou de 28 bus GNV (gaz naturel pour véhicules) -le directeur territorial me le confirmait récemment-, elle n'en reste pas moins essentielle à l'économie globale de notre Métropole et aux choix que nous opérons en matière d'énergie. Aucun recours aux énergies renouvelables ne doit être négligé.

Nous espérons le même schéma pour les stations d'épuration de Saint Fons et de Pierre Bénite qui offriront une production beaucoup plus importante.

Les années 80 ont vu les balbutiements de la valorisation méthane des effluents d'élevage, avec pas mal de mises au point, puis la récupération de biométhane sur des décharges d'ordures ménagères -que j'ai vécus de près-. Aujourd'hui, on peut se dire que les biodéchets sont aussi une source importante de biogaz et, sur cette question, nous attendons l'action de la Métropole.

En effet, réduire de 50 % nos déchets mis en décharge d'ici 2025, c'est-à-dire après-demain, c'est l'objectif annoncé dans la loi de transition énergétique. Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit en moyenne 590 kilos de déchets par an qui se retrouvent dans nos poubelles et conteneurs de tri ; c'est deux fois plus qu'il y a quarante ans, c'est toujours plus.

Parmi les déchets les plus facilement valorisables : les déchets fermentescibles qui, à eux seuls, représentent 30 % du poids de nos poubelles et aboutissent dans une usine d'incinération, ce qui est aberrant au plan physique puisqu'on y brûle une matière humide.

Chaque Français produit chaque année 100 kilos de déchets de cuisine et de jardin confondus. Une part de ces résidus organiques peut connaître une valorisation par compostage, les habitants-jardiniers le savent bien. Le compostage pied d'immeuble ou de quartier des déchets organiques peut alléger notre poubelle de 40 kilos de déchets par an et par personne mais il reste une solution complémentaire à un traitement plus systématique de cette part de nos déchets par la collecte et la méthanisation produisant du biogaz, pour nos transports notamment.

Et que dire des déchets de la restauration collective, restaurants et autres biodéchets de fin de marché, propres à la consommation ?

La solution d'une collecte séparée à la source et d'une méthanisation, adoptée à Paris tout récemment pour deux de ses arrondissements depuis le début mai et pour les biodéchets de marchés depuis avril 2016, tarde à venir sur notre Métropole. Espérons que le prochain programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et Territoire Zéro déchets, pour les six ans à venir, nous le proposera. Quand on connaît le temps nécessaire à la sensibilisation des publics pour une action efficace, il y a urgence.

Les retours d'expériences montrent que les collectivités (environ 90 en France -même si l'Hexagone figure parmi les plus mauvais élèves de la classe européenne, bien loin derrière l'Autriche qui est à 80 % ou l'Allemagne à plus de 60 %-), les collectivités qui se sont engagées dans la collecte séparée des biodéchets en sont satisfaites car la collecte séparée des déchets alimentaires a souvent l'intérêt d'augmenter les performances de tri des autres flux de déchets.

Les différents traitements ne s'opposent pas et sont complémentaires, le compostage de proximité restant pour l'habitant un moyen de pratiquer concrètement une économie circulaire et de fabriquer du lien social. Cette première habitude prise, nos déchets organiques devraient aller vers une filière de biogaz car il est évident que le compostage ne soustraira pas l'ensemble à la collecte. Et la loi de transition énergétique fixe un objectif de 10 % de gaz vert dans la consommation totale à l'horizon 2030.

Le groupe La Métropole autrement votera bien évidemment ce rapport qui m'a donné l'occasion d'évoquer la question des biodéchets qui reste une vraie préoccupation non résolue.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix...

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, vous avez loupé l'intervention des Communistes !

M. LE PRÉSIDENT : Alors je vous redonne la parole !

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, avec cette délibération, nous complétons le financement d'un dispositif de valorisation utile puisque, sans cela, nous brûlons des boues en chauffant l'air. Mais, il est intéressant de le situer dans le débat énergétique plus général.

C'est un projet de petite taille, avec un objectif de valorisation de 6 GWh, sachant que l'installation consomme 4GWh, soit un solde à valoriser de 2GWh, ce qui représente la consommation de chaleur de 450 logements, je crois, nous dit la délibération. Il est pourtant instructif de la réalité économique du biogaz.

Car si les annonces sont parfois impressionnantes, les évaluations économiques restent très incertaines. Ainsi, l'ADEME estime le potentiel de biogaz entre 100 à 250 TWh, en gros, la moitié de notre consommation nationale de gaz. Cette estimation est sans doute optimiste car il est difficile de prévoir l'équilibre entre les différentes valorisations possibles de la biomasse et le mix énergétique, notamment pour le transport entre l'électricité et le gaz.

Mais de toute façon nous n'en sommes pour l'instant qu'au tout début, puisqu'il n'y a en France que 26 installations d'injection en fonctionnement et 241 projets -ce qui montre l'intérêt bien sûr- mais des projets en attente avec des difficultés générales de financement car ils reposent tous sur un niveau significatif de subventions pour pouvoir être réalisés.

C'est d'ailleurs bien ce qui se passe dans le cas de la Feysine puisque l'investissement de 3 M€, subventionné à 1 M€, ne devient pourtant économiquement rentable -et chacun se félicite d'un retour sur investissement court- que sur un prix vendu du biogaz à 12 €, soit plus du double du prix de marché du gaz. Evidemment, il sera impossible de passer à l'échelle dans un tel cadre économique fortement aidé.

Quant à l'efficacité de l'investissement, il faut 3 M€ pour produire 6 GWh -disons 5 GWh de chaleur- alors qu'une chaufferie biomasse de 6 M€ (deux fois plus chère) produit 60 GWh,, plus de dix fois plus, autrement dit l'investissement ici est dix fois moins efficace que l'investissement dans une chaufferie biogaz. Bien sûr, c'est bien mieux de produire quelque chose plutôt que de perdre l'énergie potentielle mais c'est le vrai débat que nous devons avoir en permanence dans cette transition énergétique qui est souvent pleine de non-dits.

On peut décider de subventionner une filière naissante -c'est même souvent indispensable car le marché, contrairement aux discours économiques dominants, est souvent peureux- mais il faut jouer la transparence pour un vrai débat public sur la meilleure utilisation raisonnée des ressources et un critère de décision : le coût de la tonne de carbone évitée. D'autant que chaque GWh produit a en fait consommé deux tiers de gaz naturel utilisé par la STEP, ce qui fait qu'il ne sera qu'un semi-biogaz. Il serait d'ailleurs curieux que les 6 GWh obtiennent le certificat d'énergie verte !

Dans ce cas, le choix entre la valorisation biogaz et la valorisation énergétique n'a jamais été éclairé dans la décision métropolitaine. Il est donc possible que ce choix ne soit pas le plus efficace, ni en termes de valorisation ni en termes de réduction des émissions carbonées. Nous y serons attentifs pour nos principales stations d'épuration, dont celle de Saint Fons qui continue, elle, à chauffer les petits oiseaux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, monsieur Millet, votre souci de l'efficacité économique m'émerveille. Je me demande si vous n'allez pas finir dans un grand groupe énergétique privé !

Je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-1927 - Fleurieu sur Saône - Requalification de la rue du Buisson - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1928 - Tassin la Demi Lune - Charbonnières les Bains - Saint Fons - Feyzin - Inspections réglementaires des ouvrages d'art - Adoption d'une convention avec SNCF réseau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1932 - Villeurbanne - Travaux connexes à l'insertion d'un aménagement cyclables, rue Jean-Jaurès - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1927, 2017-1928 et 2017-1932. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable sur ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2017-1935 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour sa participation au déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1936 - Attribution de subventions à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, FPUL, AESCRA, RER et à l'association Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1937 - Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1935 à 2017-1937. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : De la même façon, avis favorable sur ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Gérard COLLOMB, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon ainsi que M. Christophe DERCAMP n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-1936 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2017-1938 - Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2017-1938. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable sur ce dossier, monsieur le Ministre et Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. David KIMELFELD, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait de même que Mme Fouziya BOUZERDA, déléguée de la Ville de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-1948 - Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SIAVO) - Projet d'arrêté inter préfectoral relatif à l'évolution des statuts soumis au Comité syndical du 23 mars 2017 - Avis et retrait de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1952 - Villeurbanne - Ouvrages de gestion de temps de pluie sur le bassin versant de la Feysine - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1953 - Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable - Lot n° 6 : techniques sans tranchée - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1954 - Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'assainissement - Lots n° 3, 4, 6, 7, 8 et 9 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés de travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1948 et 2017-1952 à 2017-1954. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Ministre et Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-1951 - Bron - Chassieu - Corbas - Décines Charpieu - Feyzin - Lyon - Meyzieu - Mions - Saint Fons - Saint Priest - Solaize - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Jonage - Mise en oeuvre du plan de sauvegarde de l'oedème criard sur la plaine de l'est lyonnais - Convention avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône et l'Association Porte de l'Isère environnement (APIE) pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2017-1951. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2017-1956 - Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-1957 - Soutien au recyclage, à la valorisation et à l'élimination des papiers graphiques - Convention avec EcoFolio - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-1958 - Contrat pour l'action et la performance barème E avec Eco-Emballages - Avenant de prolongation pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1956 à 2017-1958. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Ministre d'Etat, monsieur le Président et chers collègues, avis favorable de la commission sur les trois délibérations.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-1945 - Bron - Vénissieux - Parc de Parilly - Travaux d'aménagement sur les équipements sportifs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2017-1945. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1959 - Jonage - Meyzieu - Projet de substitution partielle des prélèvements collectifs d'irrigation du couloir de Meyzieu - Attribution d'une subvention d'équipement au Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2017-1959. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

V - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-1961 - Feyzin - La Bégude - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2017-1968 – Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot Epargne - Quitus donné à la Société par actions simplifiées (SAS) Les Allées de l'Europe - Suppression de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2017-1971 - Développement Pôle public de l'habitat - Possibilité d'octroi de garanties de prêts haut de bilan aux Offices publics de l'habitat (OPH) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1961, 2017-1968 et 2017-1971. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour ces trois dossiers, monsieur le Président. Le dossier numéro 2017-1961 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le paragraphe commençant par : "Le présent projet de délibération...." de l'exposé des motifs et dans le 1° - **Approuve** du Dispositif, il convient de lire : "article L 103-3" au lieu de "article R 103-1".

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2017-1962 - Vaulx en Velin - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain du site d'intérêt national Vaulx en Velin Grande Ile - Définition des objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable du projet au titre de l'article L 103-2-4 du code de l'urbanisme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2017-1962. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

N° 2017-1964 - Cailloux sur Fontaines - Secteur du Favret - Aménagement - Ouverture de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC)- Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2017-1967 – Lyon 7° - Site Duvivier - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec les coindivisaires Duval Développement Rhône-Alpes Auvergne et Vilogia - Programme des équipements publics (PEP) - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Instauration d'un périmètre de PUP élargi - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1964 et 2017-1967. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Le dossier numéro 2017-1964 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans la section "**III - Modalités de la concertation préalable**" de l'exposé des motifs, avant le paragraphe commençant par : "Par ailleurs, par une décision du 2 novembre 2016, etc.", il convient d'ajouter le paragraphe suivant : "Une réunion publique d'information sera organisée, en tant que de besoin, pendant la période de cette concertation."

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-1965 – Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Participation de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2017-1965. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2017-1966 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Aménagement des espaces publics - Travaux pour le dévoiement des lignes de trolleybus - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Convention de participation financière aux équipements publics avec la société Altaréa COGEDIM pour l'îlot A2 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Llung comme rapporteur du dossier numéro 2017-1966. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

Vœu présenté par le groupe Lyon Métropole gauche solidaires relatif au logement social

M. LE PRESIDENT : J'ai reçu donc une proposition de vœu du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président et chers collègues, vous avez bien sûr pris connaissance du vœu proposé. Je ne vais pas le relire. Il concerne –je le présente succinctement- les aides à la pierre de l'Etat.

(VOIR annexe 2 page 61).

Nous partons du constat -qui, je crois, est partagé- que Malgré une production de logements d'un niveau élevé par notre Métropole, et ce depuis de nombreuses années, la demande active progresse à nouveau, tant l'attractivité dynamique et la démographie de notre territoire sont fortes. Il faudrait donc mettre nos objectifs en rapport avec cette croissance des demandes.

Mais, paradoxe, les aides à la pierre de l'Etat ont, ces trois dernières années, fortement baissé. Nous étions auparavant sur un équilibre : 20 M€ de l'Etat et 20 M€ de la Métropole. L'Etat tombe à 11 M€ en 2015, 14,8 M€ en 2016 et, pour 2017, une prévision à 12,4 M€ dont 10,8 fermes, ce qui veut dire qu'il y a un delta peut-être préjudiciable, soit 22 à 23 M€ de moins en trois ans pour l'Etat. La Métropole a donc accru son financement -bravo !- de 12,5 à 13,5 M€ en cumulé sur trois ans et l'ensemble des aides à la pierre a donc perdu, pour la même période, 9 M€.

Il ne faut donc pas s'étonner que les objectifs nationaux du quinquennat précédent ne furent jamais atteints et que le nombre de demandes actives augmente plus vite que ce que nous réalisons.

Le vœu rappelle cette situation et ces exigences et nous souhaitons qu'il soit adressé à monsieur le Président de la République, à son Premier Ministre et au Ministre de tutelle, monsieur Richard Ferrand, Ministre de la cohésion des territoires.

Ce vœu, depuis la Conférence des Présidents, trois groupes se sont associés à sa présentation : le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (EELV) et le groupe Parti radical de gauche.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Jacquet. Je transmettrai votre vœu. Je crois que le Président de la République a eu l'occasion de s'exprimer sur la production de logements qui est évidemment quelque chose de tout à fait essentiel.

Dans ce domaine, comme vous le savez, il ne faut pas se contenter d'énoncer, il faut surtout réaliser. Je me souviens que, sous le quinquennat précédent, on s'était engagé sur 500 000 logements et, finalement, on avait chuté de 200 000. Donc voilà, entre ce que l'on dit et ce qui se réalise, il faut effectivement être plutôt dans le pragmatisme qui permet de réaliser plutôt que dans le dogmatisme qui quelquefois paralyse.

Nous essaierons, comme à la Métropole de Lyon, d'être pragmatiques pour l'avenir et donc nous réaliserons davantage de logements, en particulier sur les zones qui, comme la nôtre, sont des zones tendues parce que nous trouvons, dans le territoire, des zones qui bénéficient de l'aide de l'Etat sous différentes formes, où les appartements sont construits sans être loués parce qu'effectivement, il n'y a pas de demande. Donc il faut une juste adéquation entre l'offre et la demande.

Voilà, chers collègues, je vous remercie et à bientôt.

(La séance est levée à 17 heures 45).

Annexe 1 (1/10)

Délégation de service public pour la gestion de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon
(dossier n° 2017-1934)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Délégation de service public pour la Cité Internationale de la Gastronomie de Lyon



**Conseil de Métropole
22 mai 2017**

la métropole
GRAND LYON

1

Plan de la présentation

- Les enjeux du projet
- Les objectifs poursuivis par la Métropole
- Le choix de la délégation de service public
- Les principales missions du délégataire
- Le planning
- Les plans

Les enjeux de la Cité de la Gastronomie

- Une destination internationale, basée sur une vision nouvelle de la gastronomie et le lien entre nutrition et santé
- Une vitrine de l'excellence culinaire française et internationale
- Un lieu de prestige qui renforcera l'attractivité touristique de Lyon
- Un outil fédérateur pour les professionnels de la gastronomie, de la restauration et de la santé

Les objectifs poursuivis par la Métropole

- Proposer au grand public un **parcours innovant et pédagogique** autour d'espaces de démonstrations et d'expériences sensorielles et interactives
- Mettre en œuvre un lieu de découverte, d'apprentissage et de transmission autour de la thématique nutrition/santé: « **comment bien manger pour mieux vivre** »
- Développer l'innovation en permettant aux professionnels de l'alimentation (producteurs, industriels, distributeurs, chercheurs) français et internationaux de partager leurs expertises et de développer des innovations

Rappel du montage juridique

- Grace à l'apport du Fonds de dotation, créé par la Métropole celle-ci achète les volumes en VEFA auprès d'Eiffage pour un montant de 13M€ H.T
- La Métropole finance les aménagements liés à l'exposition permanente confiée pour sa conception aux équipes du musée des Confluences (1300 m2)
- La Métropole choisit un exploitant par le biais d'une délégation de service public: celui-ci aura la charge du financement de l'aménagement des autres espaces (2600 M2) et de l'exploitation de la totalité des espaces

Le choix de la délégation de service public

- Le besoin d'une diversité de compétences requises au regard des multiples enjeux
- Le choix d'une exploitation soucieuse de l'équilibre financier par le développement d'activités commerciales
- La capacité de prendre en charge une partie du financement des investissements

Caractéristiques de la future DSP

Durée de 8 ans

Principales missions confiées au délégataire :

- L'animation et la promotion de l'équipement
- L'accueil de tous les publics
- La commercialisation des différents espaces
- La conception, le financement et la réalisation des aménagements des espaces autres que l'espace d'expositions permanentes estimés à 1,5 à 2,5 M€
- L'entretien, la maintenance et le renouvellement de l'équipement (dont les biens classés « Monuments Historiques »)

DSP / Préparation DCE

Projet de critères de sélection des offres et pondération

pertinence, cohérence et qualité du programme d'animation, de promotion et de mise en réseaux dans le cadre d'un pôle d'excellence de la Cité Internationale de la Gastronomie de

Lyon : **30%**

pertinence, cohérence et qualité de la stratégie d'affectation des surfaces et d'aménagements : **25 %**

pertinence, cohérence et qualité des conditions tarifaires, financières et juridiques : **25 %**

pertinence, cohérence et qualité des propositions en matière de qualité de service : **15 %**

pertinence, cohérence et qualité des propositions en matière de qualité environnementale et sociale : **5 %**

Planning indicatif de la procédure de DSP

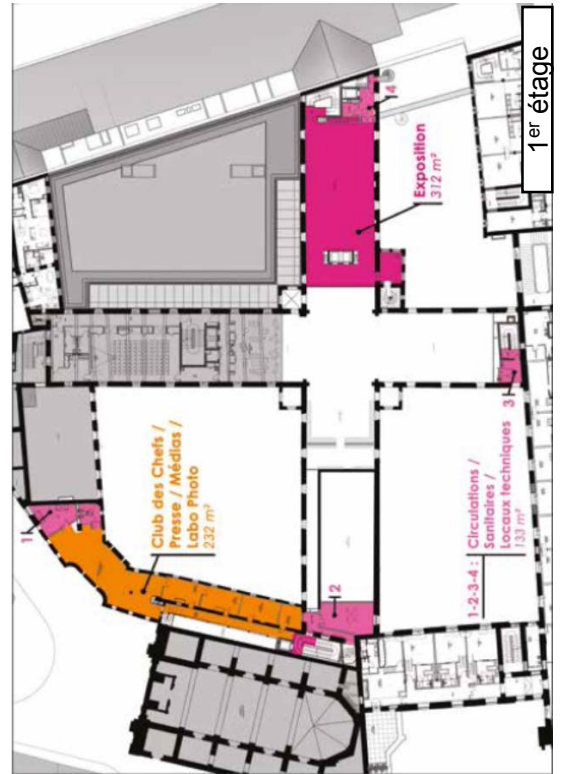
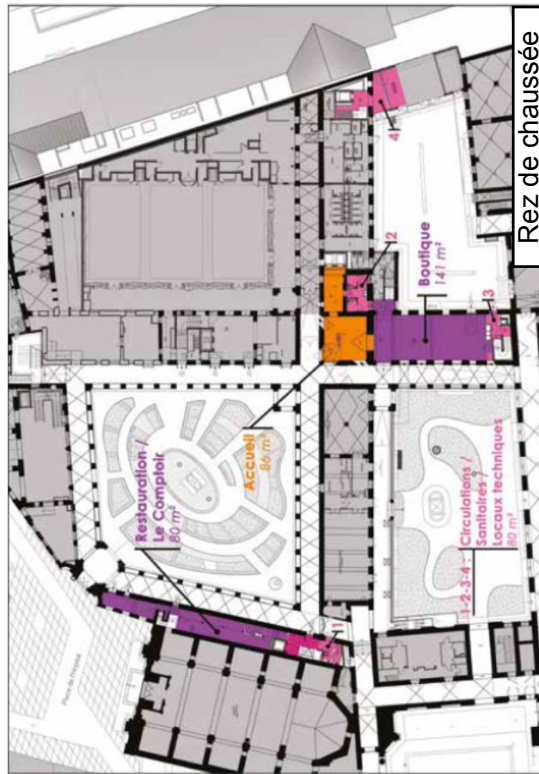
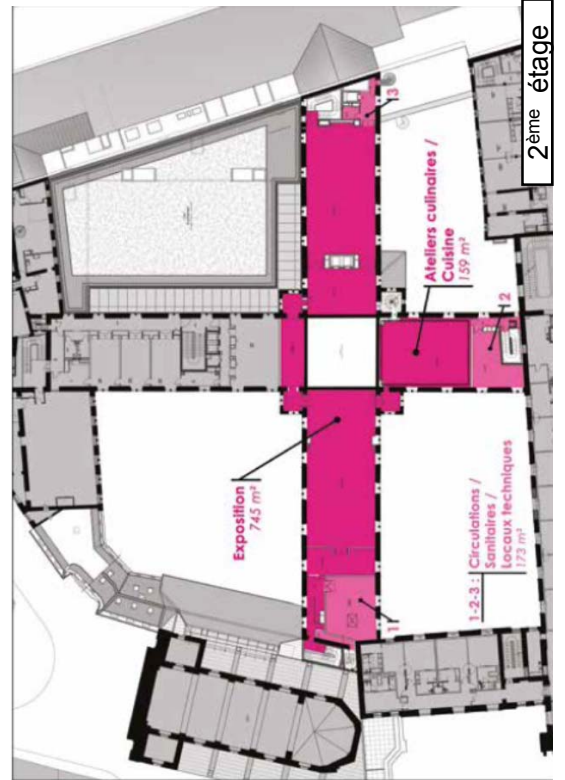
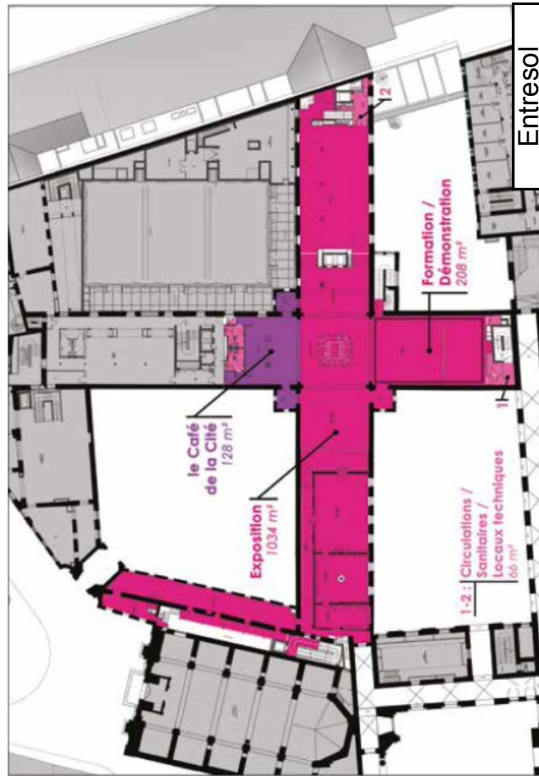
- Délibération sur le principe de déléguer : 22 mai 2017
- Négociations : fin 2017 à début 2018
- Délibération sur le choix du délégataire et approuvant le contrat : avril 2018

Annexe 1 (10/10)

Le projet de la Cité Internationale de la Gastronomie de Lyon

la métropole
GRAND LYON

10



Annexe 2

Vœu du groupe Lyon Métropole gauche solidaires relatif au logement social

Lyon Métropole
Gauche Solidaires

M. Rolland JACQUET
Président du groupe LMGS

Monsieur Gérard Collomb
Président de la Métropole de Lyon

**Vœu du groupe Lyon Métropole Gauche Solidaires
Conseil de la Métropole du 22 mai 2017**

Lyon, le 09 mai 2017

Monsieur le Président,

Malgré un niveau de production de 4.000 logements sociaux par an à l'échelle de la Métropole de Lyon depuis une dizaine d'années, le nombre de ménages en demande de logement social ne cesse de croître, avec près de 60.000 ménages en demande active de logement dans le fichier commun du Rhône, pour la métropole (+15% en 1 an).

Près de la moitié de ces ménages se déclare dans une des situations de mal logement qui les rendrait éligible au titre du DALO (droit au logement opposable).

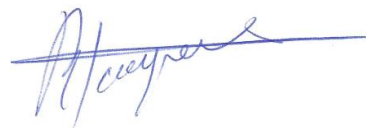
L'effort de production de logements et de logements sociaux est encore devant nous.

Le niveau de production actuel est soutenu en particulier par les aides à la pierre à hauteur de plus de 20M€/an pour la Métropole depuis la délégation des aides à la pierre en 2006, quand celles de l'Etat qui étaient à hauteur de 20M€ jusqu'en 2014 (1€ Etat / 1€ métropole) ont décroché à partir de 2015.

Pour répondre aux enjeux de développement de la Métropole, pour une métropole équilibrée et solidaire, il est urgent que les aides à la pierre de l'Etat soient revalorisées, que le principe à minima d'un euro de la Métropole pour un euro de l'Etat soit rétabli, pour un véritable effet levier, dynamisant l'effort de production de logement social.

C'est le vœu que nous formulons dans ce temps de débat électoral législatif, dans lequel la question du logement est particulièrement absente.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.



Copie à
+ M. Le Faou
+ A. Chambre Foa
+ G. Plaisant

tél. : 04 26 99 38 83
grouperlyonmetropolegauchesolidaires@grandlyon.com

Groupe LMGS
La Métropole Grand Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03

la métropole
GRAND LYON

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 11 septembre 2017.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
